

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**B.P. : 1850**

**Tél. : 22 22 2087 / 22 22 5141**



**PLAN D'ACTION  
DE LA STRATEGIE  
AGRICOLE NATIONALE**

**2009 - 2011**

**BUJUMBURA, Octobre 2009**



## Résumé exécutif

Afin de traduire en termes opérationnels les orientations politiques contenues dans la Stratégie Agricole Nationale (SAN) dans un horizon temporel de trois ans, le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage a mis sur pied une équipe technique composée de hauts cadres du ministère en vue de l'élaboration d'un Plan d'Action de la Stratégie Agricole Nationale (PASAN). Cette activité a débuté par le repérage de tous les projets et programmes dont le financement est déjà inscrit dans le Programme d'Investissements Publics 2009-2011. De plus, un effort de repérage des interventions hors investissement publics (ONG et autres PTF sur fonds propres ou négociés directement) a été réalisé. Grâce à ce repérage, il a été inventorié les programmes / projets du secteur agricole qui ont été ensuite ventilés selon la nomenclature stratégique de la SAN.

Le deuxième exercice de l'équipe technique a consisté au chiffrage des financements des programmes inscrits dans la SAN. Ce travail a été rendu possible grâce à la consultation des documents de projets des différents Partenaires Techniques et Financiers, des présentations partielles au sein Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural (GSADR) et des entretiens complémentaires de vérification.

La troisième étape a été marquée par une priorisation des différents programmes de la SAN, en utilisant les trois principaux critères suivants : (i) le programme doit être faisable et 'finançable' dans le cadre de la période considérée (3 ans), (ii) le programme ne doit pas interférer avec des interventions des autres ministères (exemples : santé, environnement) et (iii) le programme doit montrer la pertinence de ses actions en référence aux orientations de la SAN. Il a été ainsi retenu cinq programmes prioritaires (PP) à savoir :

- PP1- l' amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire,
- PP2 - la réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle des ressources naturelles,
- PP3 - la diversification des sources de croissance et des produits d'exportation ,
- PP4 - la mise en place des mécanismes de financement durable du secteur agricole et,
- PP5 - l'organisation, structuration et professionnalisation des producteurs.

L'autre étape importante a été la revue des dispositifs de mise en œuvre, dont les responsabilités, le suivi évaluation, les risques et facteurs de réussite et, les mesures d'accompagnement.

La Stratégie Agricole Nationale est financée à près de 435 milliards de BIF sur la période 2009-2011 (360 milliards BIF pour le seul investissement public). Le Burundi représente environ 20% du montant total des investissements publics du secteur (16,5%, si l'on tient compte des investissements des ONG et autres PTF). Parmi les sources de financement extérieures, les contributions multilatérales significatives proviennent de l'Union Européenne (18,8 %), de la Banque Africaine de Développement (10%), du FIDA (9,6%) , de la Banque Mondiale (5,3%), etc. Parmi les partenaires bilatéraux, la Belgique est le grand pourvoyeur de fonds avec 13% du montal total des financements, suivi de l'USAID (6,4%). Les ONG et autres PTF (hors investissement public) représentent au moins 17% du financement des interventions du secteur.

Les orientations des financements montrent que les programmes de l'axe 1 lié à « l'accroissement durable de la productivité et de la production agricole » totalisent à eux seuls 64% du montant total des fonds alloués au secteur agricole pour la période 2009-2011. Les cinq programmes identifiés comme prioritaires représentent plus de 74% des financements avec une prédominance des programmes 1 et 2, respectivement « Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire » et « Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle des ressources naturelles » absorbant 60 % du financement du secteur.

Comparativement, les 3 autres programmes prioritaires (diversification, financement et professionnalisation) sont encore peu financés.

De même, l'appui direct aux filières vivrières (priorité 7) reste quasiment pas financé et un effort est à porter en ce sens.

Au sein de l'axe 4 relatif au « renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole », il est utile de mentionner que le programme 12 (priorité 6) « Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production » représente 12% du financement du secteur. Les fonds y alloués sont principalement orientés vers l'appui des structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

Selon le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (source : SAN - juillet 2008 après actualisation), les besoins de financement pour la période 2009-2011 sont estimés à 438.988 millions de Bif alors que les ressources mobilisables évaluées dans le cadre du PASAN sont de 434.866 millions de Bif, ce qui dégage un gap de financement de seulement 4.122 millions de BIF. Ce montant qui résulte de la différence entre les besoins et les financements programmés (dotations) est faible en raison notamment de la sous-estimation des besoins (cf. SAN – Juillet 2008). De cette manière, le gap de financement ou les fonds à rechercher ne peuvent pas constituer une base fiable de plaidoirie pour les augmentations des dotations budgétaires. En ce sens, il est recommandé une évaluation des besoins du secteur à travers l'élaboration d'un Programme d'Actions Prioritaires de la Stratégie Agricole Nationale (PAP-SAN).

Le chapitre des responsabilités de mise en œuvre renseigne que, pour les projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers, l'exécution est confiée aux différentes unités de gestion des projets. Ces structures sont sous la responsabilité du Chef / Coordonateur / Directeur de projet, qui rend compte au Comité de pilotage. Leur organisation interne est variable d'un projet à l'autre. Concernant les projets financés par le budget national, l'exécution est confiée aux Etablissements Publics à caractère Administratif relevant du secteur agricole ou à certaines Directions en particulier aux Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage.

Le suivi technique et financier au niveau interne des programmes/projets de la SAN est assuré par le service de suivi-évaluation et/ou par la Direction de l'Unité de Gestion des projets/programmes. Sur le plan local, le suivi est confié au service de suivi-évaluation des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage (DPAE), en étroite collaboration avec celui des projets et programmes. Enfin, au niveau central, le suivi des programmes de la SAN est assuré par la Direction du Suivi-Evaluation (DES) de la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Élevage (DGPAE). Le DES est également associé dans les missions de suivi externe effectuées par les Partenaires Techniques et Financiers. La coordination des projets et programmes de la Stratégie

Agricole Nationale est réalisée au niveau central par la DGPAE et au niveau décentralisé par chaque DPAAE.

Concernant les dispositifs de suivi-évaluation de la SAN, il est proposé un cadre logique de la SAN comportant la logique d'intervention, les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV), les sources de vérification et les hypothèses pour atteindre les objectifs poursuivis. Les niveaux des IOV à atteindre pour la période de la SAN restent modestes, car le secteur agricole reste à moyen terme marqué par des changements modérés.

Le système de suivi-évaluation de la SAN vise à évaluer périodiquement l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets et programmes du secteur agricole et d'apprécier ses effets et impacts sur les bénéficiaires. Ce système est ainsi bâti sur les supports de collecte des indicateurs, de diffusion des informations ainsi que les procédures.

La mise en œuvre de la SAN comporte des risques et des facteurs de réussite. Les risques identifiés concernent la forte pression démographique, le système d'habitats dispersés, le faible pouvoir d'achat de la population, l'absence d'institutions financières spécialisées dans le secteur agricole, l'insuffisance et la faible utilisation d'intrants performants, la faible modernisation de l'agriculture (outillage, technologie, ), etc. Les forces résident dans la volonté politique affichée pour appuyer le secteur agricole, l'engagement des Partenaires Techniques et Financiers, la disponibilité des fonds accordés au titre des Pays Pauvres Très Endettés, etc.

Les mesures d'accompagnement identifiées dans la SAN concernent la sécurisation foncière des exploitations agricoles, la facilitation de l'accès au crédit agricole et à l'investissement privé dans le secteur agricole, l'instauration d'une politique de prix incitatifs et la promotion de la commercialisation de produits agricoles, la maîtrise de la croissance démographique. Avec l'élaboration du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de seconde génération qui est dans sa phase d'élaboration des travaux préparatoires, il serait opportun d'actualiser et d'enrichir la Stratégie Agricole Nationale. La nouvelle version de la SAN serait notamment alimentée par :

- i. La vision du secteur agricole burundais ;
- ii. Les stratégies sous-sectorielles;
- iii. Les mesures incitatives ;
- iv. Le contexte sous-régional (notamment l'East African Community).

Par ailleurs, l'amélioration de la mise en œuvre de la SAN exige la mise en place d'un système de suivi-évaluation performant qui est handicapé actuellement par la non disponibilité des statistiques issues des enquêtes agricoles.

La Stratégie Agricole Nationale élaborée par l'administration centrale nécessite aussi d'être intégrée dans les plans de développement provinciaux, communaux et vice-versa. La mise en œuvre de la SAN et de ses mesures d'accompagnement nécessite une meilleure organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et une coordination efficace des interventions dans le secteur .

## Sigles et abréviations

ADAC	Appui au Développement Agricole dans la Province de Cibitoke
APV	Appui aux Populations Vulnérables de Ruyigi
ARISABU	Appui à la Recherche de l'ISABU
BAD	Banque Africaine de Développement
BM (IDA)	Banque Mondiale (voir aussi IDA)
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme (MTEF en Anglais)
CNTA	Centre National des Technologies Alimentaires
COMESA	Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe
CPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTB	Coopération Technique Belge
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DGPAE	Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage
DPAE's	Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage (16)
DSE	Direction du Suivi- Evaluation
DSIA	Direction Statistiques et Informations Agricoles
EAC	Communauté Est Africain
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Food Agriculture Organisation
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF en anglais)
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FP	Fonds Propres
GSADR	Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural
IDA (BM)	International Development Agency (Banque Mondiale)
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISCOS	Institut Syndical italien pour la Coopération au Développement
MINAGRIE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MUTEC	Mutuelle d'Epargne et de Crédit
OCIBU	Office des Cafés du Burundi
OHP	Office de l'Huile de Palme
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OP	Organisation des Producteurs
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PABV	Projet d'Aménagement des Bassins versants
PADAK-K	Projet d'Appui au Développement Agricole dans la Province de Kirundo
PAI-MINAGRIE	Projet d'Appui Institutionnel au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
PAI-MINAGRIE	Projet d'Appui Institutionnel au MINAGRIE
PAIV-B	Projet d'Appui à l'intensification et à la Valorisation agricoles au Burundi
PAP-SAN	Programme d'Actions Prioritaires de la Stratégie Agricole Nationale

PARSE	Projet d'Appui à la Restructuration du Sous-secteur de l'Elevage
PARSAD	Projet d'Appui à la Restauration de la Sécurité Alimentaire
PASAN	Plan d'Actions de la SAN
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PIP	Programme d'Investissements Publics
PPCDR	Programme Post Conflit pour le Développement du Monde Rural
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRASAB	Programme de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres
PRDMR	Programme de Relance et de Développement du Monde Rural
PRODEMA	Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTRPC	Programme Transitoire de Reconstruction Post-Conflit
S&E	Suivi et Evaluation
SAN	Stratégie Agricole Nationale
STABEX	Stabilisation des Exportations
UCODE	Union des Coopératives de Développement
UE	Union Européenne
USAID	United States Agency for International Development

# Sommaire

<b>Résumé exécutif.....</b>	<b>3</b>
<b>Sigles et abréviations.....</b>	<b>6</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>8</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>11</b>
1.1. <i>Contexte et justification du PASAN .....</i>	11
1.2. <i>Méthodologie .....</i>	12
<b>2. Objectifs de la SAN et priorités .....</b>	<b>13</b>
2.1. <i>Rappel des objectifs de la SAN .....</i>	13
2.1.1 Objectif global .....	13
2.1.2 Axes prioritaires .....	13
2.2. <i>Programmes prioritaires 2009-2011 .....</i>	14
2.2.1 Rappel des programmes de la SAN .....	14
2.2.2 Critères de priorisation.....	15
2.2.3 Programmes prioritaires et nomenclature .....	15
<b>3. Financement et besoins du secteur .....</b>	<b>17</b>
3.1. <i>Financement global de la SAN .....</i>	17
3.1.1 Sources de financement .....	17
3.1.2 Ventilation des financements par axe et programme.....	19
3.2. <i>Financement des programmes prioritaires.....</i>	21
3.2.1 PP1- Amélioration de la quantité de l'offre et de la qualité des denrées alimentaires et de la gestion des risques et de la vulnérabilité .....	21
3.2.2 PP2- Réhabilitation de l'outil de production et gestion rationnelle des ressources naturelles .....	21
3.2.3 PP3- Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation .	21
3.2.4 PP4- Mise en place des mécanismes de financement durable du secteur agricole .....	22
3.2.5 PP5- Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs.....	22
3.3. <i>Financement des autres programmes de la SAN.....</i>	23
3.3.1 PP6- Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production .....	23
3.3.2 PP7- Autres filières agricoles à promouvoir .....	23
3.3.3 PP8- Filières du secteur d'élevage .....	23
3.3.4 PP9- Promotion des filières d'import-substitution .....	24
3.3.5 PP10- Promotion des filières non traditionnelles d'exportation .....	24
3.3.6 PP11- Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture dans la modernisation du secteur .....	24
3.3.7 PP12- Promotion des systèmes de production durable et valorisation des ressources naturelles .....	25
3.3.8 PP13- Contribution à la protection des exploitants agricoles contre les carences nutritionnelles et le paludisme, le SIDA et d'autres maladies .....	25



3.3.9	PP14- Réinsertion des sinistrés .....	25
3.4.	<i>Estimation du gap de financement du secteur</i> .....	26
<b>4.</b>	<b>Dispositifs de mise en œuvre de la SAN</b> .....	<b>27</b>
4.1.	<i>Responsabilités de mise en œuvre de la SAN</i> .....	27
4.1.1	Responsabilité d'identification et de formulation.....	27
4.1.2	Responsabilité d'exécution .....	27
4.1.3	Responsabilité de suivi technique et financier.....	28
4.1.4	Responsabilité de coordination .....	28
4.1.5	Tutelle des programmes et projets du secteur.....	28
4.1.6	Responsabilités d'évaluation de la SAN.....	29
4.2.	<i>Dispositifs de suivi-évaluation de la SAN</i> .....	30
4.2.1	Cadre logique de la SAN .....	30
4.2.2	Mise en place d'un système performant de suivi-évaluation.....	30
4.3.	<i>Risques et facteurs de réussite</i> .....	31
4.3.1	Risques et contraintes .....	31
4.3.2	Facteurs de réussite .....	33
4.4.	<i>Mesures d'accompagnement</i> .....	34
4.4.1	Rappel des mesures préconisées par la SAN .....	34
4.4.2	La Stratégie Agricole Nationale, seul document de référence.....	37
4.5.	<i>Conclusion et recommandations</i> .....	38
<b>Annexes</b> .....	<b>39</b>	
<b>Annexe 1 : Sources de Financement de la SAN</b> .....	<b>41</b>	
<b>Annexe 2 : Financement des Axes et Programmes de la SAN - Tableau général</b> .....	<b>55</b>	
<b>Annexe 3 : Cadre logique de la Stratégie Agricole Nationale</b> .....	<b>65</b>	



## 1. INTRODUCTION

En qualité de cadre de mise en œuvre de la Stratégie Agricole Nationale, le Plan d'Actions de la Stratégie Agricole Nationale (PASAN) rappelle le contexte général et les objectifs de la SAN, et précise le financement et les besoins du secteur ainsi que les dispositifs de mise en œuvre.

### 1.1. Contexte et justification du PASAN

Depuis les années 90, le Burundi a initié des réformes pour relever le niveau de productivité du secteur agricole. Ces réformes ont été orientées prioritairement vers les cultures industrielles (café, thé et coton) afin de privatiser les activités de production, de transformation et de commercialisation.

Pour stimuler davantage l'amélioration de la production agricole, d'autres réformes ont été initiées en vue d'encourager la participation du secteur privé dans la production, l'importation et la distribution d'intrants ainsi que des équipements agricoles et d'élevage.

Les performances des réformes mises en place ont été handicapées par la crise socio-politique éclatée en octobre 1993. Celle-ci a exercé des conséquences néfastes sur la population laborieuse, les structures d'appui à la production, les ressources affectées à ce secteur ainsi que la quantité et la qualité de la production agricole.

Le retour progressif de la paix et de la sécurité observé depuis la signature des accords d'Arusha en 2000 a amorcé la reprise de la coopération avec certains Partenaires Techniques et Financiers en vue de la relance de l'économie à travers l'élaboration, la mise œuvre et le suivi des stratégies de développement. Au mois de d'octobre 2007, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage mettait sur pied une équipe de travail en vue de formuler un Programme National de Sécurité alimentaire (PNSA) sur financement de la FAO en vue d'assurer une sécurité alimentaire durable à la population.

Une démarche volontariste de relance du secteur agricole a été réalisée par le gouvernement avec l'élaboration, au mois de juillet 2008, de la Stratégie Agricole Nationale (SAN) qui couvre la période 2008-2015. Elle tient compte des orientations contenues dans le CSLP-Complet, des OMD, du NEPAD et des autres initiatives sous-régionales, etc.

Afin de traduire en termes opérationnels les orientations politiques contenues dans la SAN dans un horizon temporel de trois ans ; le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a mis sur pied une équipe technique composée de hauts cadres du ministère en vue de l'élaboration d'un Plan d'Action de la Stratégie Agricole nationale (PASAN) avec le concours du Projet d'Appui Institutionnel (PAI-MINAGRIE). La mise en œuvre du PASAN permettra au gouvernement de mettre en exergue notamment les programmes prioritaires, les financements programmés par les PTF ainsi que le gap de financement.

## 1.2. Méthodologie

Du point de vue méthodologique, le processus d'élaboration du PASAN a débuté avec l'identification des actions prioritaires par axes et programmes de la SAN. Cette phase a été complétée par le repérage de tous les projets et programmes dont le financement est déjà inscrit dans le PIP à travers les projets en cours d'exécution ou en fin de formulation par les différents Partenaires Techniques et financiers comme l'Union Européenne ; la Banque Mondiale, le FIDA, la Coopération Technique Belge (CTB), l'USAID, la GTZ, etc., et ce pour la période 2009-2011. De plus, un effort de repérage des interventions hors investissement publics (ONG et autres PTF sur fonds propres ou négociés directement) a été réalisé. Ainsi, il a été inventorié de façon la plus exhaustive possible, les programmes / projets du secteur agricole dont les composantes ont ensuite été ventilées selon la nomenclature stratégique de la SAN. Il est utile de mentionner que les composantes des projets ne se rapportant pas directement au secteur agricole n'ont pas été retenues pour le chiffrage (exemple : une route nationale dans le cadre d'un projet de développement rural, ou encore la réfection d'une central hydroélectrique).

Par ailleurs, des limites dans l'interprétation de la ventilation selon la nomenclature de la SAN sont à noter pour certains axes/programmes. A titre d'illustration, un programme comportant des infrastructures mais orienté vers la sécurité alimentaire a été classé en P1 (Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire). Aussi, il n'était pas aisé de classer les programmes orientés vers l'appui aux initiatives privées car la frontière n'est pas toujours claire entre l'axe 2 (promotion des filières et de l'agribusiness) et l'axe 3 (professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées). Les activités dominantes de chaque composante ont déterminé le choix de cette ventilation. Globalement, la ventilation du financement du secteur reflète de façon satisfaisante le poids financier accordé à chaque programme de la SAN.

Le deuxième exercice de l'équipe technique a consisté en une ébauche de priorisation des différents programmes/actions ainsi identifiés selon les critères suivants : (i) le programme doit être faisable et 'finançable' dans le cadre de la période considérée (3 ans), (ii) le programme ne doit pas interférer avec des interventions des autres ministères (exemples : santé, environnement) et, (iii) le programme doit montrer la pertinence de ses actions en référence aux orientations de la SAN. Cette priorisation est aussi en cohérence avec les orientations des différents intervenants dans le secteur agricole pour la période considérée.

Le troisième travail de l'équipe technique a consisté à analyser la mise en œuvre de la SAN par le MINAGRIE et les responsabilités des différents partenaires à l'intérieur comme à l'extérieur du MINAGRIE en précisant qui fait quoi, aux différents stades de l'exécution, du suivi de l'exécution, de la coordination et de l'évaluation des différents projets/programmes.

Des mesures d'accompagnement du PASAN sont préconisées notamment l'harmonisation des différentes stratégies existantes dans le secteur agricole, l'actualisation de la SAN, la vision à long terme dans le secteur agricole, les mesures incitatives dans le secteur, etc.

La quatrième étape du présent travail a consisté à l'analyse des fonds programmés par les PTF du secteur agricole. Les documents de projets des différents PTF ont servi de base

au chiffrage des programmes prioritaires. Les financements ont permis notamment de mettre en exergue les investissements publics et les fonds consentis par les ONGs. Ce travail de chiffrage a été validé dans les réunions du Groupe Sectoriel Agriculture et Développement du Monde Rural (GSADR). Sur base du CDMT « besoins » (cf. SAN Juillet 2008) et des dotations des PTF (cf. groupe de travail PASAN 2009), une première approche d'estimation des financements à rechercher (besoins non couverts) a été engagée.

Le cinquième travail de l'équipe technique a consisté à revisiter le Cadre logique de la SAN en vue de dégager des indicateurs objectivement vérifiables.

## 2. OBJECTIFS DE LA SAN ET PRIORITES

La présente partie rappelle les objectifs de la SAN et présente les programmes prioritaires selon les critères retenus par l'équipe technique mise en place pour l'élaboration du PASAN.

### 2.1. Rappel des objectifs de la SAN

Ce sous-chapitre passe en revue l'objectif global ainsi que les axes prioritaires de la SAN

#### 2.1.1 Objectif global

Le secteur agricole a été identifié parmi les secteurs porteurs de croissance dans le cadre de la Stratégie de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). A cette fin, l'objectif global de la SAN consiste à « *contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales* ».

#### 2.1.2 Axes prioritaires

Les principaux axes stratégiques prioritaires dégagés dans la SAN sont les suivants :

##### **Axe n°1 : Accroissement durable de la productivité et de la production agricole**

Cet axe prioritaire vise essentiellement le rétablissement de l'autosuffisance alimentaire d'avant la crise, l'amélioration de la couverture nutritionnelle de la population, la réduction de la vulnérabilité des ménages ainsi que la mobilisation rapide, efficace des aides d'urgence en cas de catastrophes.

##### **Axe n°2 : Promotion des filières et de l'agri business dans une perspective d'amélioration et de développement des sources de revenus**

L'objectif poursuivi est de diversifier les sources de revenus afin d'améliorer le pouvoir d'achat de la population et contribuer à améliorer les recettes en devises. La réalisation

de cet objectif exige la consolidation des filières traditionnelles d'exportation, la promotion de nouvelles cultures d'exportation, la promotion des filières d'import-substitution, etc.

### **Axe n°3 : Professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées**

L'axe est orienté vers le renforcement des capacités des producteurs agricoles en vue de les amener à participer activement dans la prise de décisions par le biais d'organisations agricoles au sein desquels ils se sont regroupés. Les privés et professionnels (cadres et techniciens) du MINAGRIE sont aussi invités à contribuer au processus de professionnalisation dans le cadre de petites et moyennes entreprises. Bien évidemment, les gros investisseurs comme ceux de la filière café et thé sont aussi concernés.

### **Axe n°4 : Renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole**

L'objectif visé par cet axe est de permettre au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage d'assurer les missions régaliennes du secteur agricole à savoir la formulation, la mise en œuvre, la coordination et le suivi-évaluation des politiques agricoles. Cet axe vise également la mise en place de la réforme foncière ainsi que les mécanismes de financement durables du secteur agricole.

## **2.2. Programmes prioritaires 2009-2011**

### **2.2.1 Rappel des programmes de la SAN**

Les 14 programmes de la SAN sont classés selon ses axes prioritaires.

#### **L'axe 1 comporte les quatre programmes suivants :**

- P1 : Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire ;
- P2 : Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- P3 : Promotion des systèmes de production et valorisation des potentialités existantes ;
- P4 : Réinsertion des sinistrés

#### **L'axe 2 englobe 5 programmes à savoir :**

- P5 : Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation ;
- P6 : Promotion des filières non traditionnelles d'exportation ;
- P7 : Promotion des filières d'import substitution ;
- P8 : Autres filières agricoles à promouvoir : banane, tubercules et racines, blé, maïs et sorgho ;

P9 : Filières du secteur élevage ;

### **L'axe 3 recense 2 programmes :**

P10 : Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs ;

P11 : Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture dans la modernisation du secteur ;

### **L'axe 4 comprend trois programmes à savoir :**

P12 : Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production ;

P13 : Contribution à la protection des exploitants agricoles contre les carences nutritionnelles et pandémies du paludisme, du VIH/SIDA et d'autres infections ;

P14 : Mise en place des mécanismes de financement durable du secteur agricole.

## **2.2.2 Critères de priorisation**

Les quatorze programmes de la SAN ont fait l'objet de priorisation selon les trois principaux critères suivants :

- i) le programme doit être faisable et 'finançable' dans le cadre de la période considérée (3 ans),
- ii) le programme ne doit pas interférer avec des interventions des autres ministères (exemples : santé, environnement) et,
- iii) le programme doit montrer la pertinence de ses actions en référence aux orientations de la SAN.

La suite du plan d'action fait donc référence à l'ordre de priorité des programmes selon ces critères. Afin de faciliter la distinction entre les programmes de la SAN et les programmes prioritaires du PASAN, la nouvelle nomenclature retenue pour la dénomination des programmes est **PPn**.

## **2.2.3 Programmes prioritaires et nomenclature**

Le tableau suivant établit un ordre de priorités des programmes de la SAN en mettant en exergue une nouvelle nomenclature (PPn) qui permet de mieux visualiser les priorités du PASAN.

Tableau 1: Axes de la SAN et Programmes Prioritaires\* du PASAN 2009-2011

**Axe 1: Croissance durable de la productivité et de la production agricole**

- PP1** Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire
- PP2** Programme 2: Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle des ressources naturelles
- PP12 Programme 3: Promotion des systèmes de production durable et de valorisation des ressources naturelles
- PP14 Programme 4: Réinsertion des sinistrés

**Axe 2: Promotion des filières et de l'agribusiness**

- PP3** Programme 5: Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation
- PP10 Programme 6: Promotion des filières non traditionnelles d'exportation
- PP9 Programme 7: Promotion des filières d'import-substitution (palmier à huile, arachide, soja, tournesol, riz, canne à sucre)
- PP7 Programme 8: Les autres filières agricoles à promouvoir (banane, tubercules et racines, blé, maïs et sorgho)
- PP8 Programme 9: Les filières du secteur élevage

**Axe 3: Professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privés**

- PP5** Programme 10: Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs
- PP11 Programme 11: Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture dans la modernisation du secteur

**Axe 4: Renforcement des capacités de gestion et développement du secteur agricole**

- PP6 Programme 12: Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production
- PP13 Programme 13: Contribution à la protection des exploitants agricoles contre les carences nutritionnelles et les pandémies du paludisme, du SIDA et autres infections
- PP4** Programme 14: Mise en place des mécanismes de financement durable du secteur agricole

\* les 5 programmes prioritaires du PASAN (**PPn**) sont en gras



### 3. FINANCEMENT ET BESOINS DU SECTEUR

La présente partie précise les financements programmés par les Partenaires Techniques et Financiers (financements acquis). Il est aussi rappelé les besoins du secteur sur la base du CDMT 2008-2012 (cf. SAN Juillet 2008) afin d'estimer le gap de financement qui constitue en principe les financements à rechercher pour satisfaire tous les besoins du secteur.

#### 3.1. Financement global de la SAN

Ce paragraphe présente les sources de financements de la SAN (contributions par bailleur) en mettant en exergue les fonds programmés au titre des investissements publics. Les financements sont également ventilés par axe, programmes de la SAN et programme prioritaires du PASAN 2009-2011.

Globalement sur la période 2009-2011, le secteur est financé à concurrence d'environ 435 Milliards de BIF, (360 milliards BIF pour le seul investissement public<sup>1</sup>).

##### 3.1.1 Sources de financement

Le Burundi représente environ 20% du montant total des investissements publics du secteur (16,5%, si l'on tient compte des investissements des ONG et autres PTF).

Le Burundi bénéficie largement des appuis de ses Partenaires Techniques et Financiers pour le financement du secteur agricole.

Au niveau multilatéral, les contributions significatives proviennent de l'Union Européenne (18,8 %), de la Banque Africaine de Développement (10%), du FIDA (9,6%) , de la Banque Mondiale (5.3%), etc. Parmi les partenaires bilatéraux, la Belgique est le grand pourvoyeur de fonds avec 13% du montal total des financements, suivi de l'USAID (6,4%).

Les ONG et autres PTF (hors investissement public) représentent au moins 17% du financement des interventions du secteur. Il est en effet utile de mentionner qu'il est vraisemblable que cette dernière catégorie d'intervenants représente une part plus importante du financement du secteur dans la mesure où il a été difficile de s'assurer de l'exhaustivité des chiffres collectés.

Le tableau à la page suivante illustre ces différentes contributions financières au secteur. Le détail des programmes ventilés par source de financement est présenté dans les tableaux de l'annexe 1.

---

<sup>1</sup> Rappelons que seules les composantes des projets se rapportant directement au secteur agricole ont été retenues pour le chiffrage ce qui, au-delà de l'actualisation des données depuis juin 2008 (date du chiffrage PIP au niveau du Ministère du Plan), explique en grande partie la différence avec ce chiffrage PIP pour la même période qui est de 428.688 millions de BIF concernant la ligne stratégique du CSLP correspondante au secteur agricole, à savoir le sous-programme 1 (Relance de l'agriculture, etc...), du programme 1 (Développement des secteurs porteurs de croissance), de l'axe 2 du CSLP ( Promotion d'une croissance durable).

<b>Tableau 2: Contributions globales des PTF au secteur agricole: Financement acquis 2009-2011 (en million de BIF)</b>						
<b>PTF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>	<b>% du Total</b>	<b>% IP (Inv. Public)</b>
UE	39.232	29.673	12.649	81.554	18,8%	22,7%
Burundi	17.914	24.384	29.202	71.499	16,4%	19,9%
Belgique	7.449	17.436	31.858	56.744	13,0%	15,8%
BAD	15.901	14.314	13.128	43.343	10,0%	12,1%
FIDA	11.847	14.249	15.844	41.940	9,6%	11,7%
USAID	8.882	13.671	5.424	27.977	6,4%	7,8%
BM	8.410	4.598	10.197	23.206	5,3%	6,5%
Allemagne	2.412	2.182	1.516	6.111	1,4%	1,7%
Pays Bas	1.494	1.020	1.020	3.534	0,8%	1,0%
OPEP	1.932	840	419	3.191	0,7%	0,9%
BADEA	474	-	-	474	0,1%	0,1%
<b>Total investissement public (IP)</b>	<b>115.947</b>	<b>122.368</b>	<b>121.256</b>	<b>359.572</b>	<b>82,7%</b>	<b>100,0%</b>
S/Total ONG et autres PTF (hors IP)*	32.520	24.512	18.263	75.294	17,3%	
* non exhaustif						
<b>Total général</b>	<b>148.466</b>	<b>146.881</b>	<b>139.519</b>	<b>434.866</b>	<b>100,0%</b>	

Source PASAN - version décembre 2009

### 3.1.2 Ventilation des financements par axe et programme

Les orientations des financements montre que les programmes de l'axe 1 lié à « l'accroissement durable de la productivité et de la production agricole » totalisent à eux seuls 64% du montant total des fonds alloués au secteur agricole pour la période 2009-2011. Les cinq programmes identifiés comme prioritaires représentent plus de 74% des financements avec une nette prédominance des programmes prioritaires PP1 et PP2, respectivement « Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire » et « Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle des ressources naturelles » absorbant 60 % du financement du secteur.

Comparativement, les 3 autres programmes prioritaires sont encore peu financés à savoir:

- PP3- Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation (5%) ;
- PP4- Mise en place des mécanismes de financement durable du secteur (0,2%) ;
- PP5- Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs (9%).

Concernant la mise en place des mécanismes de financement (PP4), il s'agit certes d'une priorité pour laquelle l'investissement public pourrait contribuer à favoriser l'environnement économique, améliorer l'accès au crédit et la régulation des Institutions de Microfinances, mais il est utile de rappeler que les institutions de crédit relèvent en principe essentiellement du secteur privé.

Les deux autres programmes prioritaires, restent sous-financés et nécessitent des efforts additionnels en termes d'investissement. Professionalisation et diversification des sources de croissances sont en effet deux piliers pour augmenter de façon durable la production et les revenus agricoles au Burundi.

Il est à signaler que le programme 8 de la SAN (PP7), à savoir « les autres filières agricoles à promouvoir (banane, tubercules et racines, blé, maïs et sorgho) » reste quasiment pas financé en tant qu'appui aux filières. Un effort est à porter en ce sens.

Enfin, au sein de l'axe 4 relatif au « renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole », il est utile de mentionner que le programme 12 (PP6) « Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production » représente 12% du financement du secteur. Les fonds y alloués sont principalement orientés vers l'appui des structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Ces efforts sont certainement à poursuivre afin d'améliorer le fonctionnement du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dans ses grandes fonctions régaliennes.

Le tableau à la page suivante illustre la ventilation des financements du secteur par axe et programme de la SAN (dont programmes prioritaires) pour la période considérée de trois ans. Le tableau détaillé de tous les financements ainsi ventilés est présenté dans l'annexe 2.

Tableau 3 - Financement des Axes et Programmes de la Stratégie Agricole Nationale (Période 2009-2011)						
Priorités *	Axes et Programmes de la SAN	Financements acquis (en millions de BIF)				
		2009	2010	2011	Total	%
* 5 programmes prioritaires du PASAN (PPn) en gras, soit: 74% du financement de la SAN sur 2009-2011						
<b>Axe 1: Accroissement durable de la productivité et de la production agricole</b>		105 645	90 080	84 067	279 793	64%
PP1	<b>Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire</b>	64 563	62 212	56 525	183 300	42%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	47 868	49 493	49 714	147 075	80%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP	16 695	12 719	6 811	36 224	20%
PP2	<b>Programme 2: Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle</b>	28 394	22 694	25 265	76 353	18%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	24 668	18 611	21 233	64 512	84%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP	3 726	4 083	4 032	11 842	16%
PP12	<b>Programme 3: Promotion des systèmes de production durable et de valorisation des ressources naturelles</b>	261	279	418	959	0%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	261	279	418	959	100%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP					0%
PP14	<b>Programme 4: Réinsertion des sinistrés</b>	12 426	4 896	1 859	19 181	4%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	7 870	3 928	1 077	12 875	67%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP	4 557	968	782	6 306	33%
<b>Axe 2: Promotion des filières et de l'agribusiness</b>		11 561	12 176	16 102	39 839	9%
PP3	<b>Programme 5: Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation</b>	4 242	5 095	12 308	21 645	5%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	4 005	4 858	12 047	20 911	97%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP	237	237	261	734	3%
PP10	<b>Programme 6: Promotion des filières non traditionnelles d'exportation</b>	1 423	882	336	2 642	1%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	1 423	882	336	2 642	100%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP					0%
PP9	<b>Programme 7: Promotion des filières d'import-substitution (palmier à huile, arachide, soja, tournesol, riz, canne à sucre)</b>	3 593	5 437	2 975	12 005	3%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	3 593	5 437	2 975	12 005	100%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP					0%
PP7	<b>Programme 8: Les autres filières agricoles à promouvoir (banane, tubercules et racines, blé, maïs et sorgho)</b>	606	535	26	1 167	0%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	436	399	26	861	74%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP	170	136	-	306	26%
PP8	<b>Programme 9: Les filières du secteur élevage</b>	1 696	226	458	2 380	1%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	1 685	226	458	2 369	100%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP	11	-	-	11	0%
<b>Axe 3: Professionalisation des producteurs et développement des initiatives privés</b>		10 636	19 871	13 856	44 363	10%
PP5	<b>Programme 10: Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs</b>	10 123	18 450	9 837	38 410	9%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	9 995	18 364	9 745	38 103	99%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP	128	86	93	307	1%
PP11	<b>Programme 11: Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture dans la modernisation du secteur</b>	514	1 421	4 018	5 953	1%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	514	1 421	4 018	5 953	100%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP					0%
<b>Axe 4: Renforcement des capacités de gestion et développement du secteur agricole</b>		20 624	24 754	25 493	70 872	16%
PP6	<b>Programme 12: Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production</b>	13 761	18 165	18 904	50 830	12%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	13 049	18 165	18 904	50 118	99%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP	712	-	-	712	1%
PP13	<b>Programme 13: contribution à la protection des exploitants agricoles contre les carences nutritionnelles et les pandémies (paludisme, SIDA et autres)</b>	6 336	6 336	6 336	19 009	4%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	52	52	52	157	1%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP	6 284	6 284	6 284	18 852	99%
PP4	<b>Programme 14: Mise en place des mécanismes de financement durable du secteur agricole</b>	527	253	253	1 033	0,2%
	PTF et Burundi (Investissement Public)	527	253	253	1 033	100%
	ONG et autres PTF - financements propres hors IP					0%
<b>Total Général</b>		<b>148 466</b>	<b>146 881</b>	<b>139 519</b>	<b>434 866</b>	<b>100%</b>

Source: Synthèse PASAN révisée décembre 2009

## 3.2. Financement des programmes prioritaires

Les cinq programmes prioritaires de la SAN ci-après développés totalisent **74%** des financements programmés 2009-2011, soit un volume financier d'investissement de près de **321 milliards de BIF sur 3 ans**.

### 3.2.1 PP1- Amélioration de la quantité de l'offre et de la qualité des denrées alimentaires et de la gestion des risques et de la vulnérabilité

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* **183 300 42%**

Le niveau d'insécurité alimentaire qui a longtemps prévalu au Burundi a poussé le Gouvernement et ses partenaires à orienter les financements prioritairement vers ce programme visant la sécurité alimentaire. C'est ainsi qu'il englobe 42% du total des financements pour la période 2009-2011. Le Burundi et quasiment tous ses Partenaires Techniques et Financiers contribuent à ce programme à hauteur de 80% au titre du Programme d'Investissements Publics, les autres appuis (ONG et PTF hors PIP) représentant 20% de ce financement.

### 3.2.2 PP2- Réhabilitation de l'outil de production et gestion rationnelle des ressources naturelles

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* **76 353 18%**

L'offre alimentaire au Burundi a longtemps souffert du faible niveau de l'outil de production et de la détérioration de la fertilité des sols. Pour renverser cette tendance, le gouvernement du Burundi et ses principaux partenaires ont choisi de consacrer 18 % du total des financements à ce programme pour la période 2009-2011. Il est le second programme le plus financé des 14 programmes de la SAN. Les dépenses au titre des Investissements Publics représentent 84% du montant prévu pour ce programme.

Ce programme bénéficie des financements importants consentis principalement par la l'Union Européenne, le FIDA, la Banque Mondiale, la BAD, la Coopération Belge, les ONGs en vue de l'exécution des activités liés à l'aménagement des Bassins Versants et marais. Le gouvernement du Burundi intervient dans le financement des projets qui recourent les activités du MINEEATU et du MINAGRIE.

### 3.2.3 PP3- Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* **21 645 5%**

Ce programme bénéficie de 5% du financement du PASAN, occupant ainsi le cinquième rang des programmes les plus financés. Les principaux intervenants dans ce secteur sont notamment la Banque Mondiale, l'USAID, la BAD ; etc. Particulièrement pour la BM, un Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles (PRODEMA) à hauteur de 43 millions de dollars américains est en cours de formulation et pourrait débiter fin 2010. D'autres programmes en cours de formulation visent aussi le

développement des filières (PRODEFI sur financement FIDA, programme PIC de la CTB, etc.)

Ce programme nécessite des financements importants pour espérer que le Burundi rattrape le retard par rapport aux autres pays de la sous-région (Kenya, Ouganda) en matière de diversification des produits d'exportation.

### 3.2.4 PP4- Mise en place des mécanismes de financement durable du secteur agricole

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* **1 033 0,2%**

Malgré qu'il soit un programme identifié comme prioritaire dans la SAN, il occupe le douzième rang des programmes les mieux financés, car il représente uniquement 0,2% du total des financements. Les principaux intervenants dans ce secteur sont le FIDA (microcrédit octroyé par le PTRPC) et l'USAID (fonds de garantie avec l'Interbank Burundi).

L'investissement public pourrait contribuer à favoriser l'environnement économique, améliorer l'accès au crédit et la régulation des Institutions de Microfinance. Il est par ailleurs utile de rappeler que les institutions de crédit relèvent en principe essentiellement du secteur privé.

Pour renverser la tendance, le Burundi pourrait explorer et promouvoir d'autres outils de financement durable du secteur agricole tels que la mise en place (i) d'un fonds national de développement agricole alimenté par l'Etat/les collectivités locales/les dons, (ii) d'institutions de crédit agricole, (iii) d'une société de capital risque ou fonds de subvention, (iv) d'un fonds de garantie du crédit agricole au service des agriculteurs/éleveurs et autres privés qui investiraient dans le secteur agricole, etc.

### 3.2.5 PP5- Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* **38 410 9%**

Le programme suscite un intérêt manifeste auprès du gouvernement et de ses partenaires financiers. Il occupe le quatrième rang des programmes qui bénéficient des financements soit 9% du total des fonds alloués au secteur pour la période 2009-2011. Les Partenaires Techniques et Financiers les plus actifs sont notamment l'Union Européenne (PPCDR et STABEX) ainsi que l'USAID. Ce programme est néanmoins à renforcer dans la mesure où les Organisations de Producteurs sont les piliers d'un développement agricole durable.

### 3.3. Financement des autres programmes de la SAN

Globalement, les neuf programmes énumérés ci-après totalisent près de 26% des financements programmés pour la période 2009-2011, soit environ 114 milliards de BIF sur 3 ans .

#### 3.3.1 PP6- Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* 50 830 12%

Le programme est orienté vers le renforcement des capacités de gestion de développement du secteur agricole afin que le MINAGRIE puisse assurer ses missions régaliennes à savoir la planification, la coordination et la gestion du développement agricole.

Selon la programmation des financements pour la période 2009-2011, ce secteur occupe le troisième rang des programmes les mieux financés de la SAN avec près de 12% du total des financements pour la période. Les appuis financiers sont surtout consentis par la Belgique à travers les appuis programmés aux structures décentralisées de l'agriculture notamment les DPAE Kirundo, Cibitoke, etc . Les ONGS, l'Union Européenne et le gouvernement du Burundi figurent aussi parmi les cofinanciers du programme.

#### 3.3.2 PP7- Autres filières agricoles à promouvoir .

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* 1.167 0,3%

La SAN a identifié, sous ce titre, les filières banane, tubercules (colocase) et racines (manioc, pommes de terre et patate douce), céréales (blé, maïs et sorgho). La patate douce, la pomme de terre, le manioc et la colocase font partie des cultures vivrières à tubercules et à racines, très recherchées en période de soudure.

Ces filières sont identifiées comme pouvant contribuer à la restauration de la sécurité alimentaire. Néanmoins, les financements alloués directement à ces filières sont quasi-nuls. Les maigres financements affectés à ce programme sont orientés vers la multiplication des colocases et des boutures de manioc.

#### 3.3.3 PP8- Filières du secteur d'élevage

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* 2 380 1%

Mis à part quelques projets ( projets PARSE et PAIVA du FIDA), ces filières n'ont pas encore attiré beaucoup de financements : les fonds programmés pour la période 2009-2011 ne représentent que 1% du volume total des financements de la SAN. Ces maigres financements expliquent par exemple la faiblesse des capacités observées dans la collecte, la transformation et la conservation des produits laitiers.

### 3.3.4 PP9- Promotion des filières d'import-substitution

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* 12 005 3%

Les fonds programmés sont orientés vers les oléagineux comme le palmier à l'huile, l'arachide, le soja et le tournesol.

Le niveau des financements programmés est estimé à 3% du total des financements. Les principaux Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans ce secteur sont notamment l'Union Européenne à travers le projet STABEX (renouvellement de la palmeraie de Rumonge), le Projet PPCDR (promotion de l'arachide, du tournesol et de l'arachide) et la Belgique (projet d'appui au développement agricole dans la province de Kirundo).

### 3.3.5 PP10- Promotion des filières non traditionnelles d'exportation

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* 2 642 1%

Les filières non traditionnelles d'exportation sont au stade embryonnaire. Le gouvernement du Burundi sur son Programme d'Investissement Public 2009-2011 n'a pas prévu des affectations budgétaires. Parmi les rares PTF qui financent des actions de production des plants fruitiers et la relance de l'horticulture, il est mentionné l'Union Européenne (fonds STABEX et PPCDR).

### 3.3.6 PP11-Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture dans la modernisation du secteur

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* 5 953 1%

Ce programme ne draine pas non plus beaucoup d'investisseurs en vue d'appuyer des privés à investir dans la production des filières traditionnelles et de mettre en place de nouvelles filières agro-industrielles. Pour l'instant, seul le projet PADAP-K (Appui au Développement Agricole dans la Province de Kirundo (PADAP-K) sur financement de la Belgique à travers la CTB opère dans ce domaine. Il oriente ses appuis à des investisseurs individuels et collectifs à travers des agriculteurs-éleveurs organisés en OPs selon le modèle coopératif.

La faible implication du secteur privé est liée à l'inexistence d'outils de financement non adaptés au développement du monde rural et du secteur agricole en particulier. Aussi, les professionnels de l'agriculture comme les cadres et techniciens du MINAGRIE sont dans l'incapacité financière de participer à la modernisation du secteur par manque des mesures incitatives et de moyens financiers. C'est ainsi que les financements programmés sous ce volet sont insignifiants (1% du total des financements de la SAN).



### 3.3.7 PP12- Promotion des systèmes de production durable et valorisation des ressources naturelles

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* 959 0,2%

Il est identifié sous ce volet les actions d'élaboration des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire, de mécanisation agricole, de régionalisation des cultures, etc. Les investigations menées sur les financements en cours montrent que la GTZ est le seul partenaire dans ce domaine. Il est indispensable de mobiliser d'autres financements destinés notamment à l'élaboration des Schémas Provinciaux sur tout le territoire national.

### 3.3.8 PP13- Contribution à la protection des exploitants agricoles contre les carences nutritionnelles et le paludisme, le SIDA et d'autres maladies

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* 19 009 4%

Ce programme est pour le moment financé par les ONGs sur fonds propres. Le gouvernement ne prévoit pas d'allocations budgétaires au titre des investissements publics du MINAGRIE pour la lutte contre la malnutrition, le VIH/SIDA et le paludisme, car les fonds sont alloués via d'autres ministères notamment le Ministère de la Santé Publique.

Par contre, au niveau des carences nutritionnelles, le MINAGRIE s'emploie à promouvoir une algue bleue, appelée SPIRULINE (*Spirulina patensis*), très riche en protéines (50-70%), en oligo-éléments, en vitamines et en acides aminés essentiels. Elle est réputée être efficace contre le kwarshiorkor et soulagerait d'autres pathologies, y compris le VIH/SIDA. Des bassins expérimentaux à caractère pédagogique de culture de Spiruline sont en cours d'installation par le MINAGRIE grâce au financement d'une ONG étrangère. Le but du ministère est d'en faire la promotion pour que des privés puissent s'en approprier, une fois qu'ils auront maîtrisé les techniques de sa culture en bassins.

### 3.3.9 PP14- Réinsertion des sinistrés

*Financement 2009-2011 (millions BIF) et % total PASAN :* 19 181 4%

Le financement de ce programme concerne la réinsertion agricole des sinistrés, notamment les déplacés intérieurs et les rapatriés de l'étranger, réfugiés des pays de la sous-région. Au lieu d'accorder les contributions financières à travers le MINAGRIE, le gouvernement apporte ses appuis à travers le Ministère ayant la solidarité nationale dans ses attributions.

Le programme a bénéficié de financements non négligeables de l'Union Européenne (9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED), de la Belgique (Projet d'Appui aux populations vulnérables de Ruyigi), de la Banque Mondiale (Projet PRASAB) et d'autres PTF comme la FAO, le CRS, etc.

### 3.4. Estimation du gap de financement du secteur

Le gap de de financement du secteur agricole résulte du solde des besoins et des financements programmés pour la période 2009-2011.

Selon le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (source : SAN - juillet 2008 après actualisation<sup>2</sup>), les besoins de financements pour la période 2009-2011 sont estimés à 438.988 millions de BIF alors que les ressources mobilisables évaluées dans le cadre du PASAN sont de 434.866 millions de BIF, ce qui dégage un gap de financement de seulement 4.122 millions de Bif.

Ce montant qui résulte de la différence entre les besoins et les financements programmés (dotations) est faible en raison notamment de la sous-estimation des besoins ( source : Cadre de Dépenses à Moyen terme - SAN – Juillet 2008). En effet, l'évaluation des besoins qui avait été réalisée en fonction des activités à mener pour atteindre les objectifs fixés par les 4 axes prioritaires est virtuellement en deçà des besoins réels du secteur agricole.

Ce gap de financement ou fonds à rechercher ne peut pas constituer une base fiable de plaidoirie pour les augmentations des dotations budgétaires.

De la sorte, il est recommandé une évaluation des besoins du secteur agricole sur base d'un Programme d'Actions Prioritaires de la Stratégie Agricole Nationale (PAP-SAN) pour la période 2011-2013.

---

<sup>2</sup> Le Cadre de Dépenses à Moyen terme préparé au mois de mars 2008 avait évalué les besoins à 414 124,560 millions de Bif. Sur un taux d'actualisation de 1,06, le nouveau CDMT s'évalue à 438.988,39 millions de Bif.

## 4. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SAN

La Stratégie Agricole Nationale (SAN) prend en compte tous les programmes et projets en cours de préparation et d'exécution. De ce fait, sa mise en œuvre doit indiquer à qui incombe la responsabilité d'un programme ou projet donné à ses différents stades, à savoir l'exécution, le suivi de l'exécution, la coordination et l'évaluation pour les projets en cours d'exécution ou ayant déjà franchi la phase de préparation. Pour les programmes/actions de la SAN non encore identifiés et formulés, il sera question d'indiquer qui fera quoi au cours de la phase de préparation.

### 4.1. Responsabilités de mise en œuvre de la SAN

D'une manière générale, la mise en œuvre des actions de la SAN aux niveaux national, provincial et communal incombe principalement au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en partenariat avec les partenaires bilatéraux, multilatéraux et les ONGs qui financent les programmes concernés.

#### 4.1.1 Responsabilité d'identification et de formulation

Les projets ou programmes non financés concernent ceux ayant les fiches d'identification et ceux qui ne sont pas encore identifiés.

Pour les projets et programmes de la première catégorie, la recherche des financements incombe aux Ministères du Plan et de la Reconstruction ainsi que celui des Finances.

Pour les projets et programmes de la seconde catégorie, le Département des Etudes et Programmation de la DGPAE est responsable de l'identification des projets et programmes. Il appartiendra à ce dernier de vérifier leur pertinence, de programmer les études complémentaires indispensables, d'informer et de sensibiliser les bailleurs de fonds quant aux financements de ces programmes.

Il est important de noter que pour les projets et programmes financés par les Partenaires Techniques et Financiers, les études de faisabilité sont en général réalisées par eux-mêmes (évaluation ex-ante).

#### 4.1.2 Responsabilité d'exécution

L'exécution des projets et programmes de la SAN est réalisée de la manière suivante:

##### (i) Projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers

L'exécution est confiée aux différentes unités de gestion des projets (UGP). Ces structures sont sous la responsabilité du Chef/Coordonateur/Directeur de projet, qui rend compte au Comité de Pilotage. Leur organisation interne est variable d'un projet à l'autre. Pour certains projets et programmes (PARSE, PRASAB), l'exécution des activités est transférée aux structures déconcentrées (antennes et opérateurs de proximité).

## (ii) Projets financés par le budget national

L'exécution est confiée aux :

- Etablissements Publics à caractère Administratif relevant du secteur agricole (l'ISABU, OHP, OCIBU, CNTA, etc.) qui seront responsables des projets et programmes relevant de leurs entités ;
- DPAE et plus rarement à d'autres Directions qui seront responsables d'informer le MINAGRIE de l'état d'avancement de l'exécution des projets et programmes localisés dans leurs champs d'activités.

### 4.1.3 Responsabilité de suivi technique et financier

Le suivi de l'exécution des programmes de la SAN doit se faire à 3 niveaux :

#### (i) Niveau interne au projet

Le suivi interne des projets/programmes de la SAN est assuré par le service de suivi-évaluation et/ou par la Direction de l'Unité de Gestion des projets/programmes.

#### (ii) Niveau local

Le service de suivi-évaluation des DPAE, en étroite collaboration avec celui des projets et programmes ont pour missions d'assurer le suivi de l'exécution au niveau local.

#### (iii) Niveau central

Le suivi des programmes de la SAN est assuré par la Direction du Suivi-Evaluation (DSE) de la DGPAE à travers le suivi technique et financier des projets et programmes. La DSE est également associée aux missions de suivi externe effectuées par les Partenaires Techniques et Financiers.

### 4.1.4 Responsabilité de coordination

La coordination des projets et programmes de la SAN est réalisée à 2 niveaux :

- niveau central** : La DGPAE assure les missions de centralisation et de coordination des Programmes d'Investissements Publics du secteur agricole. C'est à ce titre qu'elle doit assurer la coordination des projets et programmes de la SAN. Elle a l'obligation de tenir régulièrement informé le cabinet.
- niveau décentralisé** : Chaque DPAE assure la coordination des projets et programmes de la province de son ressort.

### 4.1.5 Tutelle des programmes et projets du secteur

La tutelle des projets et programmes du secteur agricole joue un rôle déterminant pour l'orientation et la coordination des interventions. Pour les projets relevant du MINAGRIE, ledit ministère continue à assurer ses missions régaliennes de planification, de programmation, d'exécution, de suivi-évaluation et de coordination.

Cependant, pour les projets et programmes du secteur agricole sous la tutelle d'autres ministères, les DPAA's doivent jouer leur rôle de coordination, de suivi de l'exécution des projets et programmes agricoles au niveau provincial et rendre compte au MINAGRIE sur l'état d'avancement des activités desdits projets ou programmes.

#### 4.1.6 Responsabilités d'évaluation de la SAN

L'évaluation porte principalement sur l'examen du niveau de la réalisation des objectifs préalablement sur base des indicateurs de performance . L'évaluation est réalisée lors de la formulation (évaluation ex-ante), au cours de la mise en œuvre (à mi-parcours) et à la fin d'exécution des projets (évaluation ex-post).

**Evaluation ex-ante** :Elle est assurée le plus souvent à l'initiative des PTF et sert d'outil de décision pour l'engagement des programmes. Il est recommandé que la Direction concernée, à savoir la Direction Etudes et Programmes au sein de la DGPAE soit impliquée dans cet exercice déterminant de formulation et d'évaluation ex-ante / faisabilité.

**Evaluation à mi-parcours** : Elle est assurée par des parties externes aux unités de gestion de projets et peut décider d'une réorientation éventuelle du programme .

**Evaluation ex-post** : Elle est assurée par les structures externes à la cellule d'exécution et doit associer les services de la Direction du Suivi-Evaluation. Elle est réalisée après la clôture du projet et constitue un facteur de décision pour une nouvelle phase ou de nouveaux programmes.

Deux types d'indicateurs servent à mesurer l'impact des projets et programmes :

- i) Les indicateurs de résultats qui mesurent l'impact en relation avec les objectifs et les politiques fixés (niveau de production marchande au niveau des ménages par exemple) ;
- ii) Les indicateurs d'impact qui mesurent la contribution des programmes aux objectifs du CSLP (pauvreté, sécurité alimentaire, évolution du bien-être de la population bénéficiaire, etc.).

## 4.2. Dispositifs de suivi-évaluation de la SAN

### 4.2.1 Cadre logique de la SAN

Le cadre logique de la SAN présente la logique d'intervention, les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV), les sources de vérification et les hypothèses pour atteindre les objectifs poursuivis. Ce cadre logique (parties Objectif et Résultats) est reporté dans sa version initiale en annexe 3.

Pour le cas spécifique de la SAN, les niveaux des IOV à atteindre pour la période de la SAN restent modestes car le secteur agricole restera à moyen terme marqué par des changements modérés. Les mesures incitatives à initier et qui pourraient contribuer fondamentalement aux performances du secteur agricole tarderont à produire leurs effets. En outre, la modestie des indicateurs annoncés dans le cadre logique trouve son origine dans les programmes d'assistance des différents PTF du Burundi pour la période couverte par la SAN. En effet, les principaux programmes porteurs de croissance sont encore en phase d'identification et/ou formulation (exemples : PIC 2010-2013, 10<sup>ème</sup> FED, PRODEMA, PRODEFI, etc).

La liste d'indicateurs proposés dans ce cadre logique n'est pas limitative ni exhaustive, ces indicateurs pourront être affinés lors de la mise en place effective d'un système fiable de suivi-évaluation, ce qui n'est pas le cas actuellement (voir ci-après).

### 4.2.2 Mise en place d'un système performant de suivi-évaluation

Avec l'appui de la FAO, un manuel des procédures du système de suivi-évaluation de la SAN a été élaboré en août 2008, qui vise à évaluer périodiquement l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets et programmes du secteur agricole (suivi technique et financier), d'apprécier ses effets (indicateurs liés aux résultats) et à termes l'impact sur les bénéficiaires et l'économie nationale. Il est utile de rappeler aussi qu'il existe un système de suivi technique et financier pour le PIP au niveau du Ministère du Plan depuis fin 2007, or ce système qui est un input pour le système de suivi-évaluation de la SAN n'a pas encore été mis en pratique au niveau du MINAGRIE.

Ainsi, le suivi technique et financier des projets reste très insuffisant. Par ailleurs, les indicateurs de résultats et d'impact qui font largement appel aux statistiques agricoles, ne sont que très peu renseignés faute de statistiques fiables.

Le PASAN recommande donc qu'un effort particulier des services concernés avec un appui de ses partenaires techniques et financiers soit engagé au plus vite afin de rendre effectif le suivi-évaluation de la SAN.

Sur le plan institutionnel, le suivi-évaluation de la SAN est piloté au niveau central par la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Élevage à travers la Direction du Suivi-Evaluation (DSE). Le monitoring quotidien est assuré par les services de suivi – évaluation des DPAE. La DSE est épaulée par la DSIA en ce qui concerne la mise en place d'un système performant de collecte et durable des données statistiques.

### 4.3. Risques et facteurs de réussite

Le secteur agricole au Burundi dispose à la fois de forces et atouts mais aussi de nombreux risques et contraintes qui ne facilitent pas la croissance de la production agricole. Si les forces sont correctement exploitées, elles offrent une possibilité de relance et de modernisation du secteur et donc de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations bénéficiaires.

#### 4.3.1 Risques et contraintes

##### *La forte pression démographique sur la ressource terre*

Avec une moyenne nationale de 310 habitants/km<sup>2</sup>, le pays connaît une pression démographique qui engendre l'atomisation des terres sans restitution de leur fertilité. La taille moyenne nationale d'une exploitation agricole est actuellement estimée à 0,5 ha. L'accès à la terre devient de plus en plus limité et cette situation a déjà conduit à la surexploitation des terres, à leur dégradation et à une baisse de la production vivrière, entraînant ainsi un phénomène d'insécurité alimentaire qui a été observé ces dernières années surtout dans les provinces du nord.

##### *Le système d'habitats dispersés*

Il constitue également un handicap majeur pour la libération des terres agricoles. Un système de regroupement devrait être progressivement mis en place afin d'éviter le morcellement des terres et permettre « techniquement » une exploitation sur de plus grandes surfaces groupées.

##### *Le faible pouvoir d'achat de la population rurale.*

Les sources de revenus des populations rurales sont limitées. Elles sont essentiellement constituées des cultures de rente dont les prix ne sont pas rémunérateurs pour les producteurs. Parallèlement à la faible rémunération des producteurs de cultures de rente, les cultures vivrières accusent une faible rentabilité liée notamment à la faible fertilité des sols, au manque d'infrastructures de conservation et de transformation des produits alimentaires, etc.

##### *L'absence d'institutions financières spécialisées dans le secteur agricole.*

Le secteur agricole est marqué par une insuffisance d'institutions financières spécialisées dans ce domaine. Les structures locales orientées vers le financement des activités agricoles se limitent à une seule banque (BNDE) et à quelques institutions de micro-finance comme les COOPEC, MUTEC, CECM, UCODE, etc. Ce manque d'institutions spécialisées dans le financement agricole pour octroyer des crédits à un taux d'intérêt accessible à la majorité des exploitants agricoles constitue un des maillons faibles du secteur agricole.

*La faible modernisation de l'agriculture (outillage, technologie alimentaire, etc.)*

Le système productif burundais est dominé par un secteur agricole traditionnel. Même si la terre reste le facteur de production déterminant, l'agriculteur burundais utilise encore des moyens rudimentaires (la houe) pour le travail de la terre et les moyens modernes (traction bovine, les tracteurs et autres matériels agricoles) sont limités à quelques sociétés publiques ainsi qu'à quelques promoteurs privés. La technologie alimentaire reste au niveau embryonnaire.

*L'insuffisance et la faible utilisation des intrants performants de production*

Le faible pouvoir d'achat de la population burundaise limite l'accès aux semences et plants sélectionnés, aux races animales améliorées, aux fertilisants et pesticides, aux matériels et produits agricoles, etc.

*Le faible taux de budget national dans le secteur agricole*

Malgré une augmentation sensible ces dernières années (de 2,5 % en 2006 à 3,6% en 2009), la part du budget national alloué au secteur agricole est encore beaucoup trop bas en références aux objectifs de la déclaration de MAPUTO qui préconise 10% du budget national .

*Le faible niveau d'instruction de la population agricole*

De façon générale, l'analphabétisme constitue un des obstacles majeurs de la croissance économique. Le taux d'alphabétisation des adultes au Burundi est un des plus faibles au monde et les femmes qui sont par ailleurs plus actives dans le secteur agricole sont les premières victimes de ce faible taux.

*L'insuffisance des spécialistes dans certains domaines du secteur agricole*

Ce phénomène a été notamment constaté dans les domaines suivants : médecine vétérinaire, technologie agro-alimentaire, irrigation, pédologie, etc.

*L'absence de systèmes d'assurance dans le secteur agricole*

L'absence des systèmes d'assurance dans le secteur agricole est liée en partie au manque d'organisation des agriculteurs-éleveurs sous forme de groupements de type coopératif et syndical.

*Le faible niveau de rémunération de la main -d'œuvre agricole.*

Au Burundi, le salaire payé à un ouvrier agricole ne lui permet pas d'assurer sa sécurité alimentaire. C'est ainsi que la main d'œuvre agricole a tendance à migrer du secteur agricole vers les secteurs secondaire et tertiaire.

*La faible motivation du personnel de l'Etat œuvrant dans le secteur agricole*

Ce manque de motivation résulte du niveau trop bas des salaires offerts par la fonction publique, des conditions de travail souvent peu attrayantes ainsi que le système de rémunération ne tenant pas compte des performances des fonctionnaires.



### 4.3.2 Facteurs de réussite

**Volonté politique de soutenir le secteur agricole :** Le Gouvernement de la République du Burundi affiche une volonté d'améliorer les performances de son agriculture à travers l'élaboration puis l'adoption par tous les partenaires du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) d'une part, de la Stratégie Agricole Nationale (SAN) d'autre part. Les deux documents contiennent des axes stratégiques pour le développement de l'agriculture.

Conscient que l'agriculture occupe une place de choix dans l'économie burundaise, le gouvernement du Burundi s'est aussi engagé à majorer annuellement le budget alloué au MINAGRIE pour évoluer vers l'atteinte des engagements de MAPUTO..

**Engagement des PTF :** Les PTF sont engagés depuis longtemps à appuyer le Gouvernement dans ses efforts pour le développement du secteur agricole. Très récemment encore, en réaction à la crise alimentaire causée par la flambée des prix, certains de nos partenaires ont débloqué des fonds pour atténuer son impact sur la population. L'engagement des PTF est encore manifeste à travers les interventions de moyen terme. Ainsi, l'Union Européenne, à travers le 10<sup>ème</sup> FED consacrera un montant important au secteur agricole. La Banque Mondiale procède actuellement à la formulation d'un projet de productivité et de diversification des cultures d'exportation. Le FIDA finance des projets importants dans le secteur. Au niveau bilatéral, la Belgique à travers le nouveau PIC 2010–2013 consacrera 49 millions d'euros au secteur agricole.

**Existence des capacités en ressources humaines :** Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dispose de ressources humaines qualifiées et diversifiées oeuvrant dans les structures centrales et décentralisées du Ministère. La mise en œuvre de la SAN pourrait capitaliser toutes ces compétences disponibles.

**Existence d'une population laborieuse :** Le pays dispose d'une main-d'œuvre agricole abondante et laborieuse indispensable pour une intensification de la production agricole. Plus de 90 % de la population vivent de l'agriculture et 60 % sont des actifs agricoles.

**Conditions climatiques et réseau hydrique :** Le Burundi bénéficie d'une pluviométrie qui permet deux saisons culturales par an, avec des possibilités de produire toute l'année si la maîtrise de l'eau était assurée. De plus, l'existence de microclimats, d'une multitude de paysages et de types de sols permet une diversification des cultures. Le réseau du Lac Tanganyika, des Lacs du Nord, des rivières et de cours d'eau consitue un atout majeur pour la conception et l'exécution de vastes programmes d'irrigation et d'intensification des cultures.

**Utilisation des fonds de l'Initiative PPTE :** L'atteinte du Burundi du point d'achèvement au mois de janvier 2009 permet d'orienter les fonds antérieurement consacrés au remboursement de la dette au financement des secteurs prioritaires comme l'agriculture. Les Financements IPPTE sont venus apporter un coup de pouce aux maigres ressources qui étaient affectées au secteur agricole.

## 4.4. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement esquissées concernent les mesures préconisées par la SAN et les autres facteurs pouvant contribuer à sa mise en oeuvre.

### 4.4.1 Rappel des mesures préconisées par la SAN

#### 4.4.1.1 *Mise en œuvre d'un processus de réforme foncière en vue de sécuriser les petites exploitations agricoles et fixer les populations dans leurs terroirs*

Les différents services de l'Etat concernés s'occupent de la question foncière en amont, à savoir la gestion de la terre en tant que capital foncier et l'organisation de la population vivant sur cette terre. La question en aval revient au MINAGRIE à savoir mettre techniquement en valeur les terres libérées de toute entrave socio- politique pour une meilleure production agricole. Pour ce faire, il faudrait que les Ministères concernés prennent cette question à bras le corps le plus rapidement possible. Les orientations suivantes devraient être entreprises :

#### **La sécurisation foncière des exploitations agricoles**

Il faut limiter au strict minimum les conflits fonciers (plus de 70 % des conflits actuels dans les Cours et Tribunaux) sur le principal capital « Terre » pour la production et la survie des familles rurales. A cet effet, il conviendra d'apporter une révision de certains codes et en particulier le droit coutumier, le code foncier, le code de l'environnement et le code forestier et d'aboutir à l'élaboration d'un code harmonisé de gestion du patrimoine foncier. Celui-ci doit être un outil juridique clair et traduit en langue nationale pour guider les juges, l'administration et les sages pour trancher les litiges fonciers. Il faut en outre mettre un service de proximité pour le cadastrage des exploitations agricoles et leur inscription au Notariat et Titres fonciers. L'intégrité et l'impartialité des juges sont des risques à surveiller.

#### **Le renforcement de la capacité institutionnelle des autorités burundaises en matière de traitement et de communication des informations foncières aux parties prenantes, en vue de contribuer à l'élaboration des politiques et des lois dans le domaine foncier**

Il y a nécessité d'élaboration d'une politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural pour contribuer à la prévention et à la résolution des conflits fonciers et au développement rural. Sans anticiper sur son contenu, la gestion du patrimoine foncier doit relever d'un seul ministère pour éviter les conflits de compétence et le gaspillage des ressources et des efforts.

#### **La mise en place d'une base de données foncières actualisées et validées est une nécessité**

La mise en place de cette base constitue l'une des conditions préalables à un débat politique éclairé et constructif pour arriver à une politique foncière. Ceci nécessite le renforcement de la capacité institutionnelle et humaine appropriée de traitement et de communication de l'information, avec une forte dimension interministérielle. Cette base de données est aussi indispensable à la préparation et la mise en œuvre plus rapide de projets répondant aux questions foncières les plus urgentes et, à moyen terme, à l'élaboration d'un programme sous-sectoriel.

Le regroupement des populations et des terres a de nombreux avantages tels que l'accès aux infrastructures socio-économiques, une libération des terres arables pour des projets agro-sylvo-zootechniques et une organisation socio- professionnelle des agri-éleveurs sous

différents types de productions agricoles. Ceci permettrait aussi une meilleure application des techniques d'amélioration foncière (drainage, irrigation, lutte anti-érosive, etc.).

#### ***4.4.1.2 Consolidation d'un environnement sécuritaire favorable au développement durable***

**Le Gouvernement va poursuivre les efforts de restauration de la paix et de la sécurité** afin d'assurer au pays une stabilité socio-politique et sécuritaire favorable aux investissements nationaux et étrangers dans tous les secteurs et en particulier dans le secteur agricole. Toutes les familles rurales doivent pouvoir se consacrer aux activités agricoles en toute sécurité.

**La réhabilitation socio-économique des sinistrés de guerre** (rapatriés, démobilisés, déplacés) et leur réintégration dans les activités de relance de l'économie et de la production agricole doivent être assurées et organisées.

#### ***4.4.1.3 Facilitation de l'accès au crédit agricole et à l'investissement privé dans le secteur agricole***

**Le MINAGRIE doit susciter l'organisation de séances de concertation** associant les institutions de financement et toutes les structures d'appui à la production agricole pour évaluer le système actuel d'octroi de crédit et arrêter des stratégies de son amélioration.

**D'autre part, les ONG et Projets sont encouragés** à inscrire des lignes de crédit dans tous les plans de financement des agri-éleveurs. Les crédits en nature sous forme de chaîne de solidarité seront renforcés et en particulier le crédit bétail. Les filières agro-industrielles doivent inciter leurs planteurs à produire plus en leur facilitant l'accès au crédit intrants et autres formes d'appui pour passer les périodes à faibles disponibilités alimentaires et monétaires.

**La mobilisation de l'épargne intérieure et la constitution de mécanismes de garantie.** Des dispositions doivent être prises au sein de chaque filière pour stimuler et sécuriser l'épargne rurale et faciliter les garanties exigées par les institutions de crédit agricole.

**Mettre en place une institution de financement du secteur agricole avec des conditions accessibles.** L'Etat doit solliciter l'appui des partenaires au développement pour mettre en place l'environnement propice et les outils nécessaires pour que les acteurs privés s'organisent en vue de créer et/ou appuyer une Institution Financière Centrale pouvant devenir à terme la Banque du Secteur Agricole à l'instar de ce qui s'est fait dans de nombreux autres pays. En effet, le renforcement de structures financières existantes telles que la BNDE et les COOPECS devrait permettre de libéraliser le crédit et instaurer des mécanismes d'assurance du secteur.

#### ***4.4.1.4 Instauration d'une politique de prix incitatifs et la promotion de la commercialisation des produits agricoles***

**Une politique de prix incitatifs: la solution pour stimuler la relance.** Les prix aux producteurs pour les cultures de rente (café, thé, coton, riz, pomme de terre, manioc, etc) doivent être rémunérateurs, afin d'encourager les agriculteurs à s'investir dans la production tout en mettant en place des mécanismes de protection et de structuration des producteurs. Le Gouvernement en collaboration avec le secteur privé et les organismes d'aide au développement doivent soutenir la vente des produits vivriers à des prix incitatifs et

poursuivre les efforts d'intégration du Burundi dans les organisations et les marchés régionaux et internationaux (COMESA, CEPGL, EAC, etc.). C'est une des voies de transformation de l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché.

#### ***4.4.1.5 Renforcement de l'investissement et de l'entreprenariat privés dans le monde rural***

**L'Etat dans son rôle de catalyseur et de facilitateur.** L'Etat doit intensifier des actions en direction de la mobilisation de ressources pour la promotion de nouvelles filières agro-industrielles et avaliser les investisseurs privés pour accéder au crédit local et extérieur pour la promotion des micro-entreprises proches des réalités du milieu rural. Tout cela sera possible moyennant la mise en place et l'opérationnalisation d'un système viable de régulation des affaires, de contrôle de la qualité et de résolution des conflits. Les unités de transformation et de conservation des produits agricoles devront être installées en milieu rural et servir de point de départ à une professionnalisation des acteurs du secteur.

**Une formation spécialisée et bien ciblée.** Dans le prolongement de sa politique de scolarisation obligatoire, l'Etat doit réviser le système de formation généraliste au profit d'une spécialisation adaptée aux réalités du secteur agricole. C'est la meilleure façon de former des cadres et techniciens pratiques et efficaces dans la gestion des structures publiques et privées. Les domaines de la recherche, de l'enseignement, des technologies agro-alimentaires et de l'environnement sont à privilégier.

#### ***4.4.1.6 Promotion du culte de l'excellence dans la gestion du secteur.***

**Une gestion adaptée et incitatrice des ressources humaines.** Il est indispensable de concevoir et mettre en place une politique de culte de l'excellence et d'encouragement moral et pécuniaire des meilleurs. A cet effet, il faut mettre en place des mécanismes transparents de recrutement compétitif sur base du profil demandé. Les candidats retenus doivent être les plus qualifiés et être engagés sur base d'un cahier des charges et d'une grille d'évaluation objective des performances. Une prime de rendement aux meilleurs est à instaurer pour inciter tout le monde à faire mieux. D'autre part, des stratégies de maintien des compétences dans leurs secteurs d'origine devront être prises à travers des rémunérations motivantes, une sécurité sociale, une assurance-vie et un code de travail qui protège les intérêts des travailleurs et des entreprises.

Pour les producteurs et agro-industries, il serait utile d'organiser régulièrement des foires et des concours agricoles pour, d'une part, faire la publicité et le marketing des produits agricoles et d'autre part, motiver les producteurs en primant les meilleurs. La prime peut être en espèce ou en nature en plus des symboles nationaux qu'ils peuvent porter (écharpe, médaille, hymne nationale en présence du public présent, etc). Il est indispensable d'instaurer une Journée Nationale dédiée à l'Agriculture. Une foire et un concours agricoles pourront être organisés à cette occasion.

#### ***4.4.1.7 La maîtrise de la croissance démographique***

Le gouvernement est conscient du danger que représente la pression démographique sur les ressources naturelles en général et en particulier sur le facteur terre, base de la productivité des différentes spéculations agro-sylvo-zootechniques. Des mesures doivent être prises en direction de la maîtrise de la croissance démographique à travers la sensibilisation et le

planning familial tout en prenant des mesures dissuasives à l'endroit des familles nombreuses et d'autres incitatives pour les familles qui y répondent favorablement.

#### **4.4.2 La Stratégie Agricole Nationale, seul document de référence**

Le MINAGRIE doit prendre des mesures nécessaires pour faire de ce document la principale référence au niveau national dans la planification et l'exécution des interventions de développement du secteur agricole afin notamment d'éviter la dispersion des efforts et réaliser un choix raisonné de programmes et projets de développement durable.

## 4.5. Conclusion et recommandations

L'exercice d'élaboration du PASAN a permis de mettre en exergue les financements des programmes et projets en cours, la ventilation des activités des différents programmes du secteur agricole dans les programmes de la SAN et les programmes prioritaires. Cependant un tel exercice nécessite une actualisation annuelle afin de servir de base à l'élaboration du Programme d'Investissements Publics du secteur agricole et ou du Cadre de Dépenses à Moyen Terme du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

Avec l'élaboration du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de seconde génération qui est dans sa phase d'élaboration des travaux préparatoires, il serait opportun d'actualiser et d'enrichir la SAN. La nouvelle version de la SAN serait notamment alimentée par :

- i) La vision du secteur agricole burundais dont les principaux éléments reposent sur l'évolution démographique, les développements des villes secondaires (urbanisation), l'évolution des systèmes agraires, etc ;
- ii) Les stratégies sous-sectorielles : Bassins versants et marais, organisation des producteurs, cultures vivrières, crédit agricole, vulgarisation agricole, etc ;
- iii) Les mesures incitatives selon les catégories d'acteurs du secteur agricole (les mesures incitatives pour les producteurs ; les organisations professionnelles de type groupements ou coopératives, en direction du secteur privé-importateurs-exportateurs, transformateurs, transporteurs) et par nature (notamment les exonérations fiscales, les subventions et exonérations pour l'acquisition d'intrants agricoles, d'élevage et de pêche, les primes à l'investissement accordées par l'Etat, les systèmes de bonification des taux d'intérêt, les systèmes de soutien/ stabilisation et ou garantie des prix agricoles, l'appui au stockage) ;
- iv) Le contexte sous-régional marqué notamment par l'entrée du Burundi dans le marché commun de l'East African Community.

Par ailleurs, l'amélioration de la mise en œuvre de la SAN exige la mise en place d'un tableau de bord des indicateurs de suivi-évaluation qui permet d'apprécier les effets des projets et programmes du secteur agricole en cours sur les bénéficiaires et l'économie nationale. Bien évidemment, le système de suivi-évaluation performant sera mis en place avec la disponibilité des statistiques issues des enquêtes agricoles envisagées.

L'administration centrale ayant élaboré la SAN, il est nécessaire de la mettre en œuvre par les structures décentralisées à travers son intégration dans les plans de développement provinciaux et communaux. Tous ces chantiers énoncés nécessitent une meilleure organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et une coordination efficace des interventions dans le secteur .

## ANNEXES





## Annexe 1 : Sources de Financement de la SAN

UE (en Millions de BIF)				
Programmes et projets	2009	2010	2011	Total
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire	6 359	6 884	3 516	16 759
PARSAD: Appui sécurité alimentaire (exécutant FAO) -terminé				
PPCDR : Mise en place d'outils de sécurisation alimentaire	4 090	6 884	3 516	14 491
SPINAP: Lutte contre la grippe aviaire	711			711
STABEX: Extension thé MWARO	1 557	-	-	1 557
Programme 2: Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle	9 171	3 000	3 925	16 096
PPCDR: filière semencière, aménagement des bassins versants et repeuplement du cheptel	1 423	1 145	439	3 007
Stabex : Réhabilitation stations de lavage	5 450	-	-	5 450
Stabex : Réhabilitation et entretien des pistes théicoles	2 298	1 856		4 153
10 ème FED: Centres secondaires de transformation	-	-	3 486	3 486
Programme 4: Réinsertion des sinistrés	5 665	2 702	349	8 715
9ème FED: Mise en place des conditions d'accueil	4 358	1 394	-	5 752
10 ème FED: appui au programme de villagisation	1 307	1 307	349	2 963
Programme 6 :Promotion des filières non traditionnelles d'exportation	1 423	882	336	2 642
PPCDR: production des plants fruitiers	606	882	336	1 825
Stabex : Relance Horticulture (1er Com) avec clôture aéroport	817			817
Programme 7: Promotion des filières d'import-substitution	3 187	4 592	281	8 061
PPCDR: promotion du tournesol, arachide et palmier à huile	511	578	281	1 371
Stabex : Réhabilitation palmier huile	2 676	4 014		6 690
Programme 8: Autres filières agricoles à promouvoir (bananes, tubercules, racines, blé, maïs, sorgho)	171	148	26	345
PPCDR: réforme de la bananeraie et introduction du sorgho blanc	171	148	26	345
Programme 10 : Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs	7 850	7 287	2 283	17 421
PPCDR : Structuration et professionnalisation des acteurs ruraux	5 850	4 337	2 283	12 471
STABEX: Appui restructuration secteur café	2 000	2 950		4 950
Programme 12: Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui	5 406	4 177	1 932	11 515
STABEX: Formation des moniteurs agricoles	1 307	-	-	1 307
STABEX: Appui à l'IRAZ	174	-	-	174
PPCDR: renforcement institutionnel	1 423	2 018	991	4 432
PPCDR : Renforcement des institutions publiques	1 455	1 113	941	3 510
PARSAD- Formation personnel MINAGRIE	523	523	-	1 046
PARSAD- appui à la mise en place du SIP	523	523	-	1 046
<b>Total</b>	<b>39 232</b>	<b>29 673</b>	<b>12 649</b>	<b>81 554</b>

<b>Burundi (en millions de BIF)</b>				
<b>Axes, Programmes et Projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
<b>Axe 1: Accroissement durable de la productivité et de la production agricole</b>				
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire	13 441	19 069	23 353	55 863
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: augmentation de la production agricole(contrepartie)	18	-	-	18
PRAMU: Projet de relance-production agricole de Muyinga	18	19	19	56
PRPANGO: Projet de relance-production agricole de Ngozi	75	77	78	230
PRPAKI: Projet de relance-production agricole de Kirundo	55	56	57	168
PRPAMUR: Projet de relance-production agricole de Muramvya	46	47	53	146
PRPARUT: Projet de relance-production agricole de Rutana	69	72	83	224
PRPAMA: Projet de relance-production agricole de Makamba	51	412	653	1 116
RCNMPA:Rehabilitation des centres naisseurs	640	640	640	1 920
LMRC: Lutte contre les maladies ravageurs des cultures	200	200	1 800	2 200
RMVCS: Réhabilitation et mise en valeur des centres semenciers	320	167	-	487
RAGBIA: Relance de l'amélioration génétique bovine par l'insémination artificielle	200	200	-	400
SEMA: Surveillance épidémiologique des maladie des animaux	100	100	-	200
PPI: promotion de la petite irrigation	-	6 000	8 400	14 400
MRDMSMA: Multiplication rapide et distribution du matériel sain du manioc	400	300	-	700
DPNVCU: Diversification et promotion de nouvelles variétés de cultures	405	400	300	1 105
IGPR: Irrigation des grands périmètres régionaux	5 000	6 000	7 000	18 000
MPIIMO: mise en place des infrastructures d'irrigation dans l'Imbo et Moso	1 631	1 700	1 770	5 101
RCVE: Réhabilitation des centres vétérinaires	210	210	210	630
DSMPF: Disponibilisation des semences maraîchères et plants fruitiers	500	500	500	1 500
MCO: Multiplication de la colcase dans les provinces de Gitega, Ngozi, Kayanza et Karuzi	40	40	40	120
PRRIB: Projet de développement rural Intégré du Bugesera (contrepartie gouv)	-	600	720	1 320
RCNMPA:Repeuplement du cheptel national	400	-	-	400
AM: Aménagement des marais	7	8	-	15
CSSEP: Constitution stock stratégique d'engrais et pesticides	2 000	441	400	2 841
EFZO: entretien des fermes zootechniques	530	400	220	1 150
RCAGI: relance du centre avicole de Gitega	142	100	120	362
PQPP: Promotion de la qualité des produits de pêche	109	100	-	209
TPCP:Projet de Technologie Post Capture des Poissons	15	15	15	45
IEPM: Implantation d'un état piscicole modèle à Gitega et Bujumbura rural	260	265	275	800

<b>Burundi (en millions de BIF)</b>				
<b>Axes, Programmes et Projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
Programme 2: Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle des ressources naturelles	2 341	2 332	2 015	6 688
AAGBI: appui à l'aménagement et à la gestion des blocs industriels	40	30	15	85
APR: Appui au programme de reboisement	65	70	-	135
RFSKI: Restauration de la fertilité des sols autour de la Kibira	36	32	-	68
PNRE: Programme national de reboisement	2 000	2 000	2 000	6 000
ALTA:Autorité du lac Tanganyika	200	200	-	400
Programme 3: Promotion des systèmes de production durable et de valorisation des potentialités existantes	-	-	-	-
Programme 4: Réinsertion des sinistrés	33	-	-	33
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: construction des infrastructures socioéconomiques (contrepartie)	33	-	-	33
<b>Axe 2:Promotion des filières et de l'agribusiness</b>				<b>-</b>
Programme 5: Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation	-	-	-	-
Programme 6: Promotion des filières non traditionnelles d'exportation	-	-	-	-
Programme 7: Promotion des filières d'import-substitution	19	27	33	79
ADAK: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO:Sécurisation, développement et valorisation des productions ASZH (Fonds de contrepartie)	19	27	33	79
Programme 8: Les autres filières agricoles à promouvoir (banane, tuberculeset Racines, blé ,maïs et sorgho	-	-	-	-
Programme 9: Les filières du secteur élevage	-	-	-	-
<b>Axe 3: Professionalisation des producteurs et développement des initiatives privés</b>				<b>-</b>
Programme 10 : Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs	59	50	-	109
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: Organisation du monde rural (contrepartie)	9	-	-	9
AOCA: Appui aux organisations des caféiculteurs	50	50	-	100
Programme 11: Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture dans la modernisation de l'agriculture	18	37	23	78
ADAK: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO :Renforcement des services de la DPAE au monde agricole (fonds de contrepartie)	18	37	23	78

<b>Burundi (en millions de BIF)</b>				
<b>Axes, Programmes et Projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
<b>Axe 4: Renforcement des capacités de gestion et développement du secteur agricole</b>				-
Programme 12: Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production	2 002	2 869	3 778	8 648
PAI-Minagrie: renforcement des capacités (planification, gestion et coordination, etc)- contrepartie	33	33	33	98
ADAK: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO :Renforcement des services de la DPAE au monde agricole (fonds de contrepartie)	44	37	25	106
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: renforcement communal (contrepartie)	2	-	-	2
DGPA: Appui Direction Générale de la Planification agricole	6	6	6	18
DSIA: Appui Direction des statistiques et informations agricoles	50	50	-	100
DPSP: Appui Direction de la production des semences et plants	39	39	-	78
DPV: Appui Direction de la protection des végétaux	28	29	-	57
AFS: Appui fertilisation des sols	2	2	-	4
ADPA: Appui direction des productions animales	2	2	-	4
ADSA: Appui direction de la santé animale	16	17	-	33
DPP: Appui Direction pêche et pisciculture	16	517	1 500	2 033
DGMVA: Appui Direction Générale pour Autodéveloppement et vulgarisation agricole	19	19	20	58
DPB: Direction provinciale Bubanza	71	72	-	143
DPBR: Appui Direction provinciale Bujumbura Rural	49	49	-	98
PRV: projet Rumonge vivrier	47	47	-	94
DCA: Appui Direction provinciale Cankuzo	37	36	-	73
DPCI Appui Direction provinciale Cibitoke	79	81	83	243
DPGI: Appui Direction provinciale GITEGA	46	47	49	142
DPKA: Appui Direction provinciale KARUZI	71	72	74	217
DPKAY: Appui Direction provinciale Kayanza	57	60	62	179
DPKI: Appui Direction provinciale Kirundo	58	61	63	182
DPMA: Appui Direction provinciale Makamba	34	37	39	110
DPMU: Appui Direction provinciale Muramvya	17	18	21	56
DPMuy: Appui Direction provinciale Muyinga	52	55	57	164
DPMW: Appui Direction provinciale Mwaro	62	65	67	194
DPCNGO: Appui Direction provinciale et caprins Ngozi	57	60	63	180
DPRUT: Appui Direction provinciale Rutana	58	60	62	180
DPRUY: Appui Direction provinciale Ruyigi	44	47	50	141
CAIA: Centre d'Appui à l'insémination artificielle	80	80	-	160
RDA: Recherche développement en agro-alimentaire	450	810	1 170	2 430
**ADAC: Appui au développement agricole dans la province de Cibitoke (contrepartie)	138	130	127	395
*SETFP: Suivi-évaluation technico-financier des projets	138	130	127	395
RDTPR: Recherche /développement en technologie post-récolte	80	80	80	240
RCGDTB: renforcement des capacités pour la gestion durable des terres au Burundi	20	21	-	41
Programme 13: Contribution à la protection des exploitants agricoles contre les maladies (SIDA, Paludisme, etc)				-
Programme 14: Mise en place des mecanismes de financement durable du secteur agricole				-
<b>Total</b>	<b>17 914</b>	<b>24 384</b>	<b>29 202</b>	<b>71 499</b>

<b>Belgique (en millions de BIF)</b>				
<b>Axes, Programmes et Projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire	2 475	5 166	6 205	13 846
PRAFSB: Projet de relance et d'appui de la filière semencière au Burundi	1 594	3 428	3 171	8 194
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: augmentation de la production agricole	881	1 737	3 034	5 652
Programme 2: Réhabilitation de l'outil de production et gestion des ressources naturelles		888	3 736	4 625
Projet Cibitoke: composante4		888	3 736	4 625
Programme 4: Réinsertion des sinistrés	1 583	550	555	2 687
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: construction des infrastructures socioéconomiques	1 583	550	555	2 687
Programme 7: Promotion des filières d'import-substitution	387	818	2 660	3 865
PADAP: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO: Sécurisation, développement et valorisation des productions ASZH	387	818	2 660	3 865
Programme 10 : Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs	432	1 088	2 540	4 061
Projet Cibitoke: composante2		210	885	1 095
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: Organisation du monde rural	432	878	1 655	2 965
Programme 11: Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture	365	1 258	3 995	5 618
Projet cibitoke Composante 3		175	1 295	1 470
PADAD: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO: Renforcement des services aux acteurs privés du secteur agricole	365	1 083	2 700	4 148
Programme 12: Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des d'appui à la production	2 209	7 668	12 166	22 043
Projet Cibitoke: composante 1		514	2 163	2 677
PAI-Minagrie: renforcement des capacités (planification, gestion et coordination, etc)	576	958	1 644	3 177
ARISABU: Appui à la recherche de l'ISABU	635	2 613	6 300	9 549
PADAP: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO :Renforcement des services de la DPAAE au monde agricole	881	1 792	2 027	4 699
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: renforcement communal	117	1 792	31	1 940
<b>Total</b>	<b>7 449</b>	<b>17 436</b>	<b>31 858</b>	<b>56 744</b>

**BAD (en millions de Fbu)**

<b>Programmes et projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre aliemnatire	1 211	1 270	545	3 026
PABV (Projet d' Aménagement des bassins Versants): Amélioration des production agro-sylvo-pastorales	666	725	-	1 391
PRRIB: Projet de Développement Rural Intégré de Bugesera: développement de la production	545	545	545	1 635
Programme 2: Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle des Ressources naturelles	13 156	10 714	10 733	34 604
Protection des bassins versants autour du barrage MUGERERO	222	111	130	463
PABV (Aménagement des Bassins Versants) :Conservation et amélioration des ressources naturelles	2 331	-	-	2 331
PRRIB: Projet de Développement Rural Intégré de Bugesera :Aménagement hydro-agricole	5 153	5 153	5 153	15 460
PRRIB: Projet de Développement Rural Intégré de Bugesera : Infrastructures rurales	3 274	3 274	3 274	9 822
PRODAP	2 176	2 176	2 176	6 528
Programme 5: Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation	1 064	2 035	1 850	4 949
Appui filière macadamia	1 064	2 035	1 850	4 949
Programme 12: Redynamisation, professionnalisaton et décentralisation des structures d'appui à la production	470	294	-	764
PABV (Aménagement des Bassins Versants ) :renforcement des capacités:	470	294	-	764
<b>Total BAD</b>	<b>15 901</b>	<b>14 314</b>	<b>13 128</b>	<b>43 343</b>

**FIDA (en millions de Bif)**

<b>Programmes et projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre aliénantaire	9 479	11 721	13 871	35 071
PARSE: Réhabilitation des capacités de production des animaux d'élevage à cycle court	132	51	36	220
Valorisation et gestion rationnelle des reproducteurs performants	123	18	66	207
Réhabilitation des capacités d'insémination artificielle	219	31	125	375
Recapitalisation des ménages pauvres	1 793	1 417	2 491	5 701
Développement des réseaux des agents communautaires de la santé animale	561	178	563	1 302
Protection sanitaire et suivi épidémiologique	975	3	59	1 037
PRDMR : Production paysanne	350	-	-	350
PTRPC: développement communautaire	621	312	312	1 245
PTRPC: Appui à la réhabilitation et relance agricole	2 179	1 247	1 247	4 672
PTRPC : Appui à la réhabilitation des infrastructures rurales ( marais-pistes)	1 727	3 847	3 847	9 422
PRDMR : Aménagements	313	-	-	313
PAIV-B : Projet d'Appui à l'Intensification et à la valorisation agricole du Burundi: Renforcement du capital productif	484	4 617	5 126	10 226
Programme 2: Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle des ressources naturelles	-	1 676	823	2 499
PAIV-B : Projet d'Appui à l'Intensification et à la valorisation agricole du Burundi: valorisation de la production agricole	-	1 676	823	2 499
Programme 9: Les filières du secteur élevage	1 211	226	458	1 895
PARSE: Diversification et amélioration des ressources et régimes alimentaires	111	80	48	240
Amélioration de l'accès des petits producteurs aux intrants d'élevage	562	40	38	639
Importation des boucs et taureaux géniteurs	82	19	14	116
Valorisation des excédents laitiers	273	25	333	631
Valorisation des produits d'apiculture	183	63	24	270
Programme 10 : Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs	294	108	88	490
PARSE: Appui conseil, renforcement commercial des unités de transformation et structuration des	119	108	88	315
PRDMR : Développement communautaire	175			175
Programme 12: Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des	668	265	351	1 283
PARSE: Renforcement et accompagnement des structures communautaires	115	70	65	250
Appui à l'auto-formation des petits producteurs	324	132	212	668
Recherche compétitive	229	62	74	365
Programme 14: Mise en place des mécanismes de financement durable	195	253	253	701
PTRPC: Microcrédit	195	253	253	701
<b>Total</b>	<b>11 847</b>	<b>14 249</b>	<b>15 844</b>	<b>41 940</b>

## USAID (en millions de Fbu)

Programmes et projets	2009	2010	2011	Total bailleur
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire	3 913			3 913
Appui à la sécurité alimentaire des ménages de la province Kayanza et Kirundo	3 913			3 913
Programme 5: Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation	2 941	2 823	-	5 765
Actions pilotes marchés (café de spécialité)	924	1 412	-	2 335
Appui à d'autres filières (horto-fruiticoles-laitiers)	2 018	1 412	-	3 429
Programme 10 : Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs	1 008	9 492	4 746	15 246
Programme PAI et DAI	1 008	9 492	4 746	15 246
Programme 12: Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production	688	1 356	678	2 722
Renforcement des capacités de la FACAGRO et du centre de recherche de l'Université de NGOZI	688	1 356	678	2 722
Programme 14: Mise en place des mécanismes de financement durable du secteur agricole	332			332
Fonds de garantie avec l'Interbank Burundi	332			332
<b>Total</b>	<b>8 882</b>	<b>13 671</b>	<b>5 424</b>	<b>27 977</b>



**B.M (en Millions de BIF)**

<b>Programmes et projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre aliemnatire	6 388	2 647	-	9 036
PRASAB : Sous -projets d'investissement productif	5 810	2 490	-	8 300
Appui à la surveillance épidémiologique	30	24		53
PRASAB : Aménagement et surveillance des travaux marais	134	134	-	267
PRASAB : Sous-projet café	415	-	-	415
Programme 4: Réinsertion des sinistrés	415	415		830
PRASAB : Appuis spécifiques aux sinistrés et Batwa	415	415		830
Programme 5: diversification des sources de croissance et des exportations	-		10 197	10 197
Nouveau projet BM: diversification des exportations	-		10 197	10 197
Programme 12: Redynamisation, professsionalisation et décentralisation des	1 607	1 536	-	3 143
PRASAB : Appui institutionnel MINAGRIE	231	219		451
Appui à la recherche ( ISABU)	261	261		522
Appui au transfert des technologies agro-alimentaires	24	24		47
Information et communication: TV-Radio campagne	31	31		62
Renforcement des capacités des producteurs de café	771	711		1 482
Renforcement des capacités des Ops et OCBs et des ODPs	290	290		580
<b>Total</b>	<b>8 410</b>	<b>4 598</b>	<b>10 197</b>	<b>23 206</b>

Allemagne(en millions de BIF)				
Axes et programmes	2009	2010	2011	Total
<b>Axe 1: Accroissement durable de la productivité et de la production agricole</b>				
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire	1 177	875	784	2 836
Projets GTZ	1 177	875	784	2 836
Programme 3: Promotion des systèmes de production durable et de valorisation des	261	279	418	959
Projets GTZ	261	279	418	959
Programme 4: Réinsertion des sinistrés	174	261	174	610
Projets GTZ	174	261	174	610
<b>Axe 2:Promotion des filières et de l'agribusiness</b>				
Programme 8: Les autres filières agricoles à promouvoir (banane, tuberculeset Racines, blé ,mais et sorgho	265	251	-	516
Projets GTZ	265	251	-	516
<b>Axe 3: Professionalisation des producteurs et développement des initiatives privés</b>				
Programme 10 : Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs	352	338	87	777
Projets GTZ ?	352	338	87	777
Programme 11: Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture dans la modernisation de l'agriculture	131	125	-	256
Projets GTZ ?	131	125	-	256
<b>Axe 4: Renforcement des capacités de gestion et développement du secteur agricole</b>				
Programme 13: Contribution à la protection des exploitants agricoles contre les maladies (SIDA, Paludisme, etc)	52	52	52	157
Projets GTZ ?	52	52	52	157
<b>Total</b>	<b>2 412</b>	<b>2 182</b>	<b>1 516</b>	<b>6 111</b>

**Pays-Bas (en millions de Fbu)**

<b>Programmes et projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire				
Programme Régional Intensification ( IFDC) :* Commerce des produits agricoles	510	510	510	1 530
* Fertilisation des sols	474	-	-	474
* Production agricole	510	510	510	1 530
<b>Total</b>	<b>1 494</b>	<b>1 020</b>	<b>1 020</b>	<b>3 534</b>

**OPEP (en millions de BIF)**

<b>Programmes et projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire				
AM: Aménagement des marais	720	840	419	1 979
PTRPC : Appui à la réhabilitation des infrastructures rurales ( marais-pistes)	1 212			1 212
<b>Total OPEP</b>	<b>1 932</b>	<b>840</b>	<b>419</b>	<b>3 191</b>

**BADEA (en millions de Fbu)**

<b>Programmes et projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
Programme 9: Filières du secteur élevage				
Etude technico économique d'un projet de repeuplement du cheptel	474	-	-	474
<b>Total</b>	<b>474</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>474</b>

## ONGs et autres PTF ( en Millions de Fbu)

Axes, Programmes et projets	2009	2010	2011	Total
<b>Axe 1: Accroissement durable de la productivité et de la production agricole</b>	<b>24 978</b>	<b>17 769</b>	<b>11 625</b>	<b>54 372</b>
Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire	16 695	12 719	6 811	36 224
Réhabilitation sécurité alimentaire-cankuzo par ADIC	79			79
Programme sécurité alimentaire -cankuzo: World vision Deutschland	167	236		403
Appui securité alimentaire-Muyinga-Réseau Burundi 2000	73			73
Projet Appui à la sécurité alimentaire-Province Kirundo-Agro action allemande	168			168
Appui securité alimentaire-Gitega-CISV	257	232	232	722
Amélioration sécurité alimenatire-Mwaro-LVIA	444	269	269	981
Appui à la sécurité alimentaire dans la province de KARUZI-Réseau 2000	308	194	194	696
Projet réhabilitaion de la sécurité-Gitega-ADIC	434	215	215	864
Appel à proposition UE		1 743	1 743	3 486
Appel à proposition UE-réponse à la flambée des prix	2 615	2 440	872	5 926
Amélioration de la sécurité alimentaire dans la bordure Burundi-Rwanda	593			593
Réponse à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est	197			197
Food facility:amélioration des capacités de production des associaitions exploitants les périmètres irriguées de l'Imbo-FAO	4 358	4 358	872	9 587
Accèsibilité des communautés pauvres aux moyens et ressources pour la production agricole.	343	345	364	1 052
Great Lake Cassava Initiative: multiplication et diffusion du manioc amélioré et préféré pour la diffusion.	876	876	876	2 627
Programme d'intervention agricole: distribution des chèvres importés, distribution des coqs et de poules pondeuses, installtion des pépinières pour la production des plants fruitiers et agroforestiers.	343	-	-	343
Projet pour les enfants orphelins et vulnérables:chaîne de solidarité pour les animaux domestiques, formation sur les pratique agricoles, installation des compostières	87	174	61	322
Projet manioc :multiplication et fourniture des boutures améliorées de manioc.	741	174	-	915
Programme de sécurité alimentaire intégré : multiplication et fourniture des intrants agricoles (semences améliorée,chèvres);des plants forestiers et agroforestiers	610	349	-	959
Foires semencières: accès aux semences de qualité, améliorer le système semencier traditionnel.	2 440	-	-	2 440
Assistance pluriannuelle pour la sécurité alimentaire	683	683	683	2 050
Appui à l'autonomisation et à la rentabilisation des exploitations familiales : Disponibilité des semences.	880	430	430	1 741

## ONGs et autres PTF ( en Millions de Fbu)

Axes, Programmes et projets	2009	2010	2011	Total
Programme 2: Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle des ressources naturelles	3 726	4 083	4 032	11 842
Réhabilitation des exploitants familiales-Caritas International	620	282	282	1 184
Food facility:Appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi PAIV-FIDA	2 573	3 367	3 317	9 257
Projet d'intégration de l'environnement dans des exploitations familiales -Muramvya-ACVE	185	172	172	529
Projet financé par DGCD: Transport, stockage et commercialisation	349	261	261	872
Programme 3: Promotion des systèmes de production durable et de valorisation des potentialités existantes	-	-	-	-
Programme 4: Réinsertion des sinistrés	4 557	968	782	6 306
Projet d'appui aux populations vulnérables:NGOZI,Gitega; Kayanza,Muramvya et Mwaro-FAO	810	518	332	1 660
Projet d'assistance aux ménages vulnérables pour une sécurité alimentaire durable-Kayanza-CRS	495	450	450	1 394
Programme de soutien aux communautés vulnérables-Ruyigi-Rutana-LVIA	214			214
Appui aux populations vulnérables -croix rouge ESP	124			124
Assistance agricole d'urgence aux ménages vulnérables victimes des conflits armés	445			445
Appui à la restauration des capacités de production et à la réinsertion des ménages retournés dans les provinces de Ruyigi, Rutana, Makamba et Bururi_FAO	839			839
Assistance agricole aux populations vulnérabilisées par le conflit en phase de réinsertion sur les anciennes ou nouvelles terres-FAO	1 194			1 194
Amélioration de la production et de la productivité pour les populations en cours de réinstallation-FAO	59			59
Cash for work III : Réhabilitation des canaux d'irrigation	377	-	-	377

<b>ONGs et autres PTF ( en Millions de Fbu)</b>				
<b>Axes, Programmes et projets</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total</b>
<b>Axe 2:Promotion des filières et de l'agribusiness</b>	<b>418</b>	<b>373</b>	<b>261</b>	<b>1 051</b>
Programme 5: Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation	237	237	261	734
Diversification des ressources agricoles au Burundi par l'intensification de l'arboriculture et de la fruiticulture:Production des plants	237	237	261	734
Programme 6: Promotion des filières non traditionnelles d'exportation	-	-	-	-
Programme 7: Promotion des filières d'import-substitution	-	-	-	-
Programme 8: Les autres filières agricoles à promouvoir (banane, tubercules et Racines, blé ,maïs et sorgho	170	136	-	306
Multiplication des boutures de manioc-CASOBU	54			54
Surveillance du manioc-region des Grands lacs-FAO	37			37
Multiplication des colcases-Rutana:ISCOS	79	136		215
Programme 9: Les filières du secteur élevage	11	-	-	11
Projet d'apiculture par l'association des Agri-éleveurs de Muyange-FAO	5			5
Projet d'élevage des caprins par les agriéleveurs de Kinyami-FAO	6			6
<b>Axe 3: Professionalisation des producteurs et développement des initiatives privés</b>	<b>128</b>	<b>86</b>	<b>93</b>	<b>307</b>
Programme 10 : Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs	128	86	93	307
Diversification des options des moyens d'existence et amélioration de l'interaction entre les producteurs et les marchés.	128	86	93	307
Programme 11: Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture dans la modernisation du secteur agricole	-	-	-	-
<b>Axe 4: Renforcement des capacités de gestion et développement du secteur agricole</b>	<b>6 996</b>	<b>6 284</b>	<b>6 284</b>	<b>19 564</b>
Programme 12: Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production	712	-	-	712
Appui au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles	119			119
Appui à la stabilisation des structures associatives communautaires de production et de conservation de semences et de matériel végétal-FAO	490			490
Renforcement des capacités des coopératives agrozootechniques -Karuzi-CISV	103			103
Programme 13: Contribution à la protection des exploitants agricoles contre les carences nutritionnelles et les pandémies du paludisme, du SIDA et d'autres infections	6 284	6 284	6 284	18 852
MYAP (Multi Year Assistance Program	6 284	6 284	6 284	18 852
Programme 14: Mise en place des mécanismes de Financement durable du secteur agricole	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>32 520</b>	<b>24 512</b>	<b>18 263</b>	<b>75 294</b>

## Annexe 2 : Financement des Axes et Programmes de la SAN - Tableau général

Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 1: Croissance durable de la productivité et de la production agricole</b>	<b>105 645</b>	<b>90 080</b>	<b>84 067</b>	<b>279 793</b>	
<b>Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire</b>	<b>64 563</b>	<b>62 212</b>	<b>56 525</b>	<b>183 300</b>	
<b>Sous-total Union Européenne</b>	<b>6 359</b>	<b>6 884</b>	<b>3 516</b>	<b>16 759</b>	
PARSAD: Appui sécurité alimentaire (exécutant FAO) -terminé					
PPCDR : Mise en place d'outils de sécurisation alimentaire	4 090	6 884	3 516	14 491	UE
SPINAP: Lutte contre la grippe aviaire	711			711	UE
STABEX: Extension thé MWARO	1 557	-	-	1 557	UE
<b>Sous-total Burundi</b>	<b>13 441</b>	<b>19 069</b>	<b>23 353</b>	<b>55 863</b>	
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: augmentation de la production agricole(contrepartie)	18	-	-	18	Burundi
PRAMU: Projet de relance-production agricole de Muyinga	18	19	19	56	Burundi
PRPANGO: Projet de relance-production agricole de Ngozi	75	77	78	230	Burundi
PRPAKI: Projet de relance-production agricole de Kirundo	55	56	57	168	Burundi
PRPAMUR: Projet de relance-production agricole de Muramvya	46	47	53	146	Burundi
PRPARUT: Projet de relance-production agricole de Rutana	69	72	83	224	Burundi
PRPAMA: Projet de relance-production agricole de Makamba	51	412	653	1 116	Burundi
RCNMPA:Rehabilitation des centres naisseurs	640	640	640	1 920	Burundi
LMRC: Lutte contre les maladies ravageurs des cultures	200	200	1 800	2 200	Burundi
RMVCS: Réhabilitation et mise en valeur des centres semenciers	320	167	-	487	Burundi
RAGBIA: Relance de l'amélioration génétique bovine par l'insémination artificielle	200	200	-	400	Burundi
SEMA: Surveillance épidémiologique des maladie des animaux	100	100	-	200	Burundi
PPI: promotion de la petite irrigation	-	6 000	8 400	14 400	Burundi
MRDMSMA: Multiplication rapide et distribution du matériel sain du manioc	400	300	-	700	Burundi
DPNVCU: Diversification et promotion de nouvelles variétés de cultures	405	400	300	1 105	Burundi
IGPR: Irrigation des grands périmètres régionaux	5 000	6 000	7 000	18 000	Burundi
MPIIIMO: mise en place des infrastructures d'irrigation dans l'Imbo et Moso	1 631	1 700	1 770	5 101	Burundi
RCVE: Réhabilitation des centres vétérinaires	210	210	210	630	Burundi
DSMPF: Disponibilisation des semences maraichères et plants fruitiers	500	500	500	1 500	Burundi
MCO: Multiplication de la colcase dans les provinces de Gitega, Ngozi, Kayanza et Karuzi	40	40	40	120	Burundi
PRRIB: Projet de développement rural Intégrée du Bugesera (contrepartie gouv)	-	600	720	1 320	Burundi
RCNMPA:Repeuplement du cheptel national	400	-	-	400	Burundi
AM: Aménagement des marais	7	8	-	15	Burundi
CSSEP: Constitution stock stratégique d'engrais et pesticides	2 000	441	400	2 841	Burundi
EFZO: entretien des fermes zootechniques	530	400	220	1 150	Burundi
RCAGI: relance du centre avicole de Gitega	142	100	120	362	Burundi
PQPP: Promotion de la qualité des produits de pêche	109	100	-	209	Burundi
TPCP:Projet de Technologie Post Capture des Poissons	15	15	15	45	Burundi
IEPM: Implantation d'un état piscicole modèle à Gitega et Bujumbura rural	260	265	275	800	Burundi

Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 1: Croissance durable de la productivité et de la production agricole</b>	<b>105 645</b>	<b>90 080</b>	<b>84 067</b>	<b>279 793</b>	
<b>Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire</b>	<b>64 563</b>	<b>62 212</b>	<b>56 525</b>	<b>183 300</b>	
<b>Sous-total Belgique</b>	<b>2 475</b>	<b>5 166</b>	<b>6 205</b>	<b>13 846</b>	
PRAFSB: Projet de relance et d'appui de la filière semencière au Burundi	1 594	3 428	3 171	8 194	Belgique
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: augmentation de la production agricole	881	1 737	3 034	5 652	Belgique
<b>Sous-total BAD</b>	<b>1 211</b>	<b>1 270</b>	<b>545</b>	<b>3 026</b>	
PABV (Projet d' Aménagement des bassins Versants): Amélioration des production agro-sylvo-pastorales	666	725	-	1 391	BAD
PRRIB: Projet de Développement Rural Intégré de Bugesera: développement de la production	545	545	545	1 635	BAD
<b>Sous-total FIDA</b>	<b>9 479</b>	<b>11 721</b>	<b>13 871</b>	<b>35 071</b>	
PARSE: Réhabilitation des capacités de production des animaux d'élevage à cycle court	132	51	36	220	FIDA
- Valorisation et gestion rationnelle des reproducteurs performants	123	18	66	207	FIDA
- Réhabilitation des capacités d'insémination artificielle	219	31	125	375	FIDA
- Recapitalisation des ménages pauvres	1 793	1 417	2 491	5 701	FIDA
- Développement des réseaux des agents communautaires de la santé animale	561	178	563	1 302	FIDA
- Protection sanitaire et suivi épidémiologique	975	3	59	1 037	FIDA
PRDMR : Production paysanne	350	-	-	350	FIDA
PTPC: développement communautaire	621	312	312	1 245	FIDA
PTRPC: Appui à la réhabilitation et relance agricole	2 179	1 247	1 247	4 672	FIDA
PTRPC : Appui à la réhabilitation des infrastructures rurales ( marais-pistes)	1 727	3 847	3 847	9 422	FIDA
PRDMR : Aménagements	313	-	-	313	FIDA
PAIV-B : Projet d'Appui à l'Intensification et à la valorisation agricole du Burundi: Renforcement du capital productif	484	4 617	5 126	10 226	FIDA
<b>Sous-total USAID</b>	<b>3 913</b>			<b>3 913</b>	
Appui à la sécurité alimentaire des ménages de la province Kayanza et Kirundo	3 913			3 913	
<b>Sous-total BM</b>	<b>6 388</b>	<b>2 647</b>	<b>-</b>	<b>9 036</b>	
PRASAB : Sous -projets d'investissement productif	5 810	2 490	-	8 300	BM
PRASAB : Appui à la surveillance épidémiologique	30	24		53	BM
PRASAB : Aménagement et surveillance des travaux marais	134	134	-	267	BM
PRASAB : Sous-projet café	415	-	-	415	BM
<b>Sous- Total Allemagne</b>	<b>1 177</b>	<b>875</b>	<b>784</b>	<b>2 836</b>	
Projets GTZ	1 177	875	784	2 836	Allemagne
<b>Sous-total Pays-Bas</b>	<b>1 494</b>	<b>1 020</b>	<b>1 020</b>	<b>3 534</b>	
Programme Régional Intensification ( IFDC ) : * Commerce des produits agricoles	510	510	510	1 530	Pays Bas
* Fertilisation des sols	474	-	-	474	Pays Bas
* Production agricole	510	510	510	1 530	Pays Bas
<b>Sous-total OPEP</b>	<b>1 932</b>	<b>840</b>	<b>419</b>	<b>3 191</b>	
AM: Aménagement des marais	720	840	419	1 979	OPEP
PTRPC : Appui à la réhabilitation des infrastructures rurales ( marais-pistes)	1 212			1 212	OPEP



Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 1: Croissance durable de la productivité et de la production agricole</b>	<b>105 645</b>	<b>90 080</b>	<b>84 067</b>	<b>279 793</b>	
<b>Programme 1: Amélioration quantitative et qualitative de l'offre alimentaire</b>	<b>64 563</b>	<b>62 212</b>	<b>56 525</b>	<b>183 300</b>	
<b>Sous-total ONGs et autres PTF</b>	<b>16 695</b>	<b>12 719</b>	<b>6 811</b>	<b>36 224</b>	
Réhabilitation sécurité alimentaire-cankuzo par ADIC	79			79	
Programme sécurité alimentaire -cankuzo: World vision Deutschland	167	236		403	
Appui sécurité alimentaire-Muyinga-Réseau Burundi 2000	73			73	
Projet Appui à la sécurité alimentaire-Province Kirundo-Agro action allemande	168			168	
Appui sécurité alimentaire-Gitega-CISV	257	232	232	722	
Amélioration sécurité alimentaire-Mwaro-LVIA	444	269	269	981	
Appui à la sécurité alimentaire dans la province de KARUZI-Réseau 2000	308	194	194	696	
Projet réhabilitation de la sécurité-Gitega-ADIC	434	215	215	864	
Appel à proposition UE		1 743	1 743	3 486	
Appel à proposition UE-réponse à la flambée des prix	2 615	2 440	872	5 926	
Amélioration de la sécurité alimentaire dans la bordure Burundi-Rwanda	593			593	
Réponse à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est	197			197	
Food facility:amélioration des capacités de production des associations exploitants les périmètres irrigués de l'Imbo-FAO	4 358	4 358	872	9 587	
Accessibilité des communautés pauvres aux moyens et ressources pour la production agricole.	343	345	364	1 052	CONCERN
Great Lake Cassava Initiative: multiplication et diffusion du manioc amélioré et préféré pour la diffusion.	876	876	876	2 627	Bill et Melinda Gates
Programme d'intervention agricole: distribution des chèvres importés, distribution des coqs et de poules pondeuses, installation des pépinières pour la production des plants fruitiers et agroforestiers.	343	-	-	343	Word Relief
Projet pour les enfants orphelins et vulnérables:chaîne de solidarité pour les animaux domestiques, formation sur les pratiques agricoles, installation des compostières	87	174	61	322	Word Vision Hong Kong
Projet manioc :multiplication et fourniture des boutures améliorées de manioc.	741	174	-	915	Word Vision
Programme de sécurité alimentaire intégré : multiplication et fourniture des intrants agricoles (semences améliorées,chèvres);des plants forestiers et agroforestiers	610	349	-	959	World Vision Germany
Foires semencières: accès aux semences de qualité, améliorer le système semencier traditionnel.	2 440	-	-	2 440	ECHO
Assistance pluriannuelle pour la sécurité alimentaire	683	683	683	2 050	CRS
Appui à l'autonomisation et à la rentabilisation des exploitations familiales : Disponibilité des semences.	880	430	430	1 741	CED-CARITAS

Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 1: Accroissement durable de la productivité et de la production agricole</b>	<b>105 645</b>	<b>90 080</b>	<b>84 067</b>	<b>279 793</b>	
<b>Programme 2: Réhabilitation de l'outil de production et la gestion rationnelle</b>	<b>28 394</b>	<b>22 694</b>	<b>25 265</b>	<b>76 353</b>	-
<b>Sous-total Union Européenne</b>	<b>9 171</b>	<b>3 000</b>	<b>3 925</b>	<b>16 096</b>	
PPCDR: filière semencière, aménagement des bassins versants et repeuplement du cheptel	1 423	1 145	439	3 007	UE
Stabex : Réhabilitation stations de lavage	5 450	-	-	5 450	UE
Stabex : Réhabilitation et entretien des pistes théicoles	2 298	1 856	-	4 153	UE
10 ème FED: Centres secondaires de transformation	-	-	3 486	3 486	UE
<b>Sous-total Burundi</b>	<b>2 341</b>	<b>2 332</b>	<b>2 015</b>	<b>6 688</b>	
AAGBI: appui à l'aménagement et à la gestion des blocs industriels	40	30	15	85	Burundi
APR: Appui au programme de reboisement	65	70	-	135	Burundi
RFSKI: Restauration de la fertilité des sols autour de la Kibira	36	32	-	68	Burundi
PNRE: Programme national de reboisement	2 000	2 000	2 000	6 000	Burundi
ALTA: Autorité du lac Tanganyika	200	200	-	400	Burundi
<b>Sous-total Belgique</b>		<b>888</b>	<b>3 736</b>	<b>4 625</b>	
Projet Cibitoke: composante4		888	3 736	4 625	Belgique
<b>Sous-total BAD</b>	<b>13 156</b>	<b>10 714</b>	<b>10 733</b>	<b>34 604</b>	
Protection des bassins versants autour du barrage MUGERERO	222	111	130	463	BAD/négoc
PABV (Aménagement des Bassins Versants) :Conservation et amélioration des ressources naturelles	2 331	-	-	2 331	BAD
PRRIB: Projet de Développement Rural Intégré de Bugesera :Aménagement hydro-agricole	5 153	5 153	5 153	15 460	BAD
PRRIB: Projet de Développement Rural Intégré de Bugesera : Infrastructures rurales	3 274	3 274	3 274	9 822	BAD
PRODAP	2 176	2 176	2 176	6 528	BAD
<b>Sous-total FIDA</b>	<b>-</b>	<b>1 676</b>	<b>823</b>	<b>2 499</b>	
PAIV-B : Projet d'Appui à l'Intensification et à la valorisation agricole du Burundi: valorisation de la production agricole	-	1 676	823	2 499	FIDA
<b>Sous-total USAID</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total BM</b>					
<b>Sous-total Pays-Bas</b>					
<b>Sous-total OPEP</b>					
<b>Sous-total BADEA</b>					
<b>Sous-total Allemagne</b>					
Projet GTZ					Allemagne
<b>Sous-total ONGs et autres PTF</b>	<b>3 726</b>	<b>4 083</b>	<b>4 032</b>	<b>11 842</b>	
Réhabilitation des exploitants familiales-Caritas International	620	282	282	1 184	
Food facility:Appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi PAIV-FIDA	2 573	3 367	3 317	9 257	
Projet d'intégration de l'environnement dans des exploitations familiales -Muramvya-ACVE	185	172	172	529	
Projet financé par DGCD: Transport, stockage et commercialisation	349	261	261	872	CED-CARITAS

Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 1: Croissance durable de la productivité et de la production agricole</b>	<b>105 645</b>	<b>90 080</b>	<b>84 067</b>	<b>279 793</b>	
<b>Programme 3: Promotion des systèmes de production durable</b>	<b>261</b>	<b>279</b>	<b>418</b>	<b>959</b>	
Sous-total Allemagne	261	279	418	959	
Projet GTZ	261	279	418	959	Allemagne
<b>Programme 4: Réinsertion des sinistrés</b>	<b>12 426</b>	<b>4 896</b>	<b>1 859</b>	<b>19 181</b>	<b>-</b>
Sous-total Union Européenne	5 665	2 702	349	8 715	
9ème FED: Mise en place des conditions d'accueil	4 358	1 394	-	5 752	UE
10ème FED: appui au programme de villagisation	1 307	1 307	349	2 963	UE
Sous-total Burundi	33	-	-	33	
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: construction infrastructures socioéconomiques (contrepartie)	33	-	-	33	Burundi
Sous-total Belgique	1 583	550	555	2 687	
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: construction des infrastructures socioéconomiques	1 583	550	555	2 687	Belgique
Sous-total BAD					
Sous-total FIDA					
Sous-total USAID					
Sous-total BM	415	415		830	
PRASAB : Appuis spécifiques aux sinistrés et Batwa	415	415		830	BM
Sous-total Allemagne	174	261	174	610	
Projet GTZ	174	261	174	610	Allemagne
Sous-total Pays-Bas					
Sous-total OPEP					
Sous-total BADEA					
Sous-total Allemagne					
Sous-total ONGs et autres PTF	4 557	968	782	6 306	
Projet d'appui aux populations vulnérables:NGOZI,Gitega; Kayanza,Muramvya et Mwaro-FAO	810	518	332	1 660	
Projet d'assistance aux ménages vulnérables pour une sécurité alimentaire durable-Kayanza-CRS	495	450	450	1 394	
Programme de soutien aux communautés vulnérables-Ruyigi-Rutana-LVIA	214			214	
Appui aux populations vulnérables -croix rouge ESP	124			124	
Assistance agricole d'urgence aux ménages vulnérables victimes des conflits armés	445			445	
Appui à la restauration des capacités de production et à la réinsertion des ménages retournés dans les provinces de Ruyigi, Rutana, Makamba et Bururi_FAO	839			839	
Assistance agricole aux populations vulnérabilisées par le conflit en phase de réinsertion sur les anciennes ou nouvelles terres-FAO	1 194			1 194	
Amélioration de la production et de la productivité pour les populations en cours de réinstallation-FAO	59			59	
Cash for work III : Réhabilitation des canaux d'irrigation	377	-	-	377	CED-CARITAS

Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 2: Promotion des filières et de l'agribusiness</b>	<b>11 561</b>	<b>12 176</b>	<b>16 102</b>	<b>39 839</b>	
<b>Programme 5: Diversification des sources de croissance et des produits d'exportation</b>	<b>4 242</b>	<b>5 095</b>	<b>12 308</b>	<b>21 645</b>	
Sous-total Union Européenne					
Sous-total Burundi					
Sous-total Belgique					
Sous-total BAD	1 064	2 035	1 850	4 949	
Appui filière macadamia	1 064	2 035	1 850	4 949	BAD
Sous-total FIDA					
Sous-total USAID	2 941	2 823	-	5 765	
Actions pilotes marchés (café de spécialité)	924	1 412	-	2 335	USAID
Appui à d'autres filières (horto-fruiticoles-laitiers)	2 018	1 412	-	3 429	USAID
Sous-total BM	-		10 197	10 197	
Nouveau projet BM: diversification des exportations	-		10 197	10 197	BM
Sous-total Allemagne					
Projet GTZ					
Sous-total OPEP					
Sous-total BADEA					
Sous-total ONGs et autres PTF	237	237	261	734	
Diversification des ressources agricoles au Burundi par l'intensification de l'arboriculture et de la fruiticulture:Production des plants	237	237	261	734	
<b>Programme 6: Promotion des filières non traditionnelles d'exportation</b>	<b>1 423</b>	<b>882</b>	<b>336</b>	<b>2 642</b>	
Sous-total Union Européenne	1 423	882	336	2 642	
PPCDR: production des plants fruitiers	606	882	336	1 825	UE
Stabex : Relance Horticulture (1er Com) avec clôture aéroport	817			817	UE
Sous-total Burundi					
Sous-total Belgique					
Sous-total BAD					
Sous-total FIDA					
Sous-total USAID					
Sous-total BM					
Sous-total Allemagne					
Projet GTZ					
Sous-total OPEP					
Sous-total BADEA					
Sous-total ONGs et autres PTF					

Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 2: Promotion des filières et de l'agribusiness</b>	<b>11 561</b>	<b>12 176</b>	<b>16 102</b>	<b>39 839</b>	
<b>Programme 7: Promotion des filières d'import-substitution</b>	<b>3 593</b>	<b>5 437</b>	<b>2 975</b>	<b>12 005</b>	
<b>Sous-total Union Européenne</b>	<b>3 187</b>	<b>4 592</b>	<b>281</b>	<b>8 061</b>	
PPCDR: promotion du tournesol, arachide et palmier à huile	511	578	281	1 371	
Stabex : Réhabilitation palmier huile	2 676	4 014		6 690	
<b>Sous-total Burundi</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>79</b>	
ADAK: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO:Sécurisation, développement et valorisation des productions ASZH (Fonds de contrepartie)	19	27	33	79	Burundi
<b>Sous-total Belgique</b>	<b>387</b>	<b>818</b>	<b>2 660</b>	<b>3 865</b>	
ADAK: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO:Sécurisation, développement et valorisation des productions ASZH	387	818	2 660	3 865	Belgique
Sous-total BAD					
Sous-total FIDA					
Sous-total USAID					
Sous-total BM					
Sous-total Allemagne					
Projet GTZ					
Sous-total OPEP					
Sous-total BADEA					
Sous-total Allemagne					
Sous-total ONGs et autres PTF					
<b>Programme 8: Les autres filières agricoles à promouvoir (banane, tubercules et racines, blé ,maïs et sorgho)</b>	<b>606</b>	<b>535</b>	<b>26</b>	<b>1 167</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total Union Européenne</b>	<b>171</b>	<b>148</b>	<b>26</b>	<b>345</b>	
PPCDR: réforme de la bananeraie et introduction du sorgho blanc	171	148	26	345	UE
<b>Sous-total Burundi</b>					
<b>Sous-total Belgique</b>					
<b>Sous-total BAD</b>					
<b>Sous-total FIDA</b>					
<b>Sous-total USAID</b>					
<b>Sous-total BM</b>					
<b>Sous-total Allemagne</b>	<b>265</b>	<b>251</b>	<b>-</b>	<b>516</b>	
Projet GTZ	265	251	-	516	
Sous-total OPEP					
Sous-total BADEA					
Sous-total ONGs et autres PTF					
Multiplication des boutures de manioc-CASOBU	170	136	-	306	-
Surveillance du manioc-region des Grands lacs-FAO	54			54	
Multiplication des colcases-Rutana:ISCOS	37			37	
	79	136		215	
<b>Programme 9: Les filières du secteur élevage</b>	<b>1 696</b>	<b>226</b>	<b>458</b>	<b>2 380</b>	
<b>Sous-total Union Européenne</b>					
<b>Sous-total Burundi</b>					
<b>Sous-total Belgique</b>					
<b>Sous-total BAD</b>					
<b>Sous-total FIDA</b>	<b>1 211</b>	<b>226</b>	<b>458</b>	<b>1 895</b>	
PARSE: Diversification et amélioration des ressources et régimes alimentaires	111	80	48	240	FIDA
Amélioration de l'accès des petits producteurs aux intrants d'élevage	562	40	38	639	FIDA
Importation des boucs et taureaux géniteurs	82	19	14	116	FIDA
Valorisation des excédents laitiers	273	25	333	631	FIDA
Valorisation des produits d'apiculture	183	63	24	270	FIDA
<b>Sous-total USAID</b>					
<b>Sous-total BM</b>					
<b>Sous-total Allemagne</b>					
Projet GTZ					
Sous-total OPEP					
Sous-total BADEA	474	-	-	474	BADEA
Etude technico économique d'un projet de repeuplement du cheptel	474	-	-	474	BADEA
<b>Sous-total ONGs et autres PTF</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	
Projet d'apiculture par l'association des Agri-éleveurs de Muyange-FAO	5			5	
Projet d'élevage des caprins par les agriéleveurs de Kinyami-FAO	6			6	

Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 3: Professionalisation des producteurs et développement des initiatives privés</b>	<b>10 636</b>	<b>19 871</b>	<b>13 856</b>	<b>44 363</b>	
<b>Programme 10 : Organisation, structuration et professionnalisation des producteurs</b>	<b>10 123</b>	<b>18 450</b>	<b>9 837</b>	<b>38 410</b>	
<b>Sous-total Union Européenne</b>	<b>7 850</b>	<b>7 287</b>	<b>2 283</b>	<b>17 421</b>	
PPCDR : Structuration et professionnalisation des acteurs ruraux	5 850	4 337	2 283	12 471	UE
STABEX: Appui restructuration secteur café	2 000	2 950		4 950	UE
<b>Sous-total Burundi</b>	<b>59</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>109</b>	
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: Organisation du monde rural (contrepartie)	9	-	-	9	Burundi
AOCA: Appui aux organisations des caféiculteurs	50	50	-	100	Burundi
<b>Sous-total Belgique</b>	<b>432</b>	<b>1 088</b>	<b>2 540</b>	<b>4 061</b>	
Projet Cibitoke: composante2		210	885	1 095	Belgique
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: Organisation du monde rural	432	878	1 655	2 965	Belgique
<b>Sous-total BAD</b>					
<b>Sous-total FIDA</b>	<b>294</b>	<b>108</b>	<b>88</b>	<b>490</b>	<b>-</b>
PARSE: Appui conseil, renforcement commercial des unités de transformation et structuration des filières	119	108	88	315	FIDA
PRDMR : Développement communautaire	175			175	FIDA
<b>Sous-total USAID</b>	<b>1 008</b>	<b>9 492</b>	<b>4 746</b>	<b>15 246</b>	
Programme PAI et DAI	1 008	9 492	4 746	15 246	USAID
<b>Sous-total BM</b>					
<b>Sous-total Allemagne</b>	<b>352</b>	<b>338</b>	<b>87</b>	<b>777</b>	
Projet GTZ	352	338	87	777	Allemagne
<b>Sous-total OPEP</b>					
<b>Sous-total BADEA</b>					
<b>Sous-total ONGs et autres PTF</b>	<b>128</b>	<b>86</b>	<b>93</b>	<b>307</b>	
Diversification des options des moyens d'existence et amélioration de l'interaction entre les producteurs et les marchés.	128	86	93	307	CONCERN
<b>Programme 11: Implication du secteur privé et des professionnels de l'agriculture dans la modernisation du secteur</b>	<b>514</b>	<b>1 421</b>	<b>4 018</b>	<b>5 953</b>	
<b>Sous-total Union Européenne</b>					
<b>Sous-total Burundi</b>	<b>18</b>	<b>37</b>	<b>23</b>	<b>78</b>	
ADAK: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO - Renforcement des services de la DPAE au monde agricole (fonds de contrepartie)	18	37	23	78	Burundi
<b>Sous-total Belgique</b>	<b>365</b>	<b>1 258</b>	<b>3 995</b>	<b>5 618</b>	
Projet cibitoke Composante 3		175	1 295	1 470	
ADAK: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO: Renforcement des services aux acteurs privés du secteur agricole	365	1 083	2 700	4 148	
<b>Sous-total BAD</b>					
<b>Sous-total FIDA</b>					
<b>Sous-total USAID</b>					
<b>Sous-total BM</b>					
<b>Sous-total Allemagne</b>	<b>131</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>256</b>	
Projet GTZ	131	125	-	256	Allemagne
<b>Sous-total OPEP</b>					
<b>Sous-total BADEA</b>					
<b>Sous-total ONGs et autres PTF</b>					

Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 4: Renforcement des capacités de gestion et développement du secteur agricole</b>	<b>20 624</b>	<b>24 754</b>	<b>25 493</b>	<b>70 872</b>	
<b>Programme 12: Redynamisation, professionnalisation et décentralisation des structures d'appui à la production</b>	<b>13 761</b>	<b>18 165</b>	<b>18 904</b>	<b>50 830</b>	
<b>Sous-total Union Européenne</b>	<b>5 406</b>	<b>4 177</b>	<b>1 932</b>	<b>11 515</b>	
STABEX: Formation des moniteurs agricoles	1 307	-	-	1 307	UE
STABEX: Appui à l'IRAZ	174	-	-	174	UE
PPCDR: renforcement institutionnel	1 423	2 018	991	4 432	UE
PPCDR : Renforcement des institutions publiques	1 455	1 113	941	3 510	UE
PARSAD- Formation personnel MINAGRIE	523	523	-	1 046	UE
PARSAD- appui à la mise en place du SIP	523	523	-	1 046	UE
<b>Sous-total Burundi</b>	<b>2 002</b>	<b>2 869</b>	<b>3 778</b>	<b>8 648</b>	
PAI-Minagrie: renforcement des capacités (planification, gestion et coordination, etc)-contrepartie	33	33	33	98	Burundi
ADAK: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO - Renforcement des services de la DPAA au monde agricole (fonds de contrepartie)	44	37	25	106	Burundi
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: renforcement communal (contrepartie)	2	-	-	2	Burundi
DGPA: Appui Direction Générale de la Planification agricole	6	6	6	18	Burundi
DSIA: Appui Direction des statistiques et informations agricoles	50	50	-	100	Burundi
DPSP: Appui Direction de la production des semences et plants	39	39	-	78	Burundi
DPV: Appui Direction de la protection des végétaux	28	29	-	57	Burundi
AFS: Appui fertilisation des sols	2	2	-	4	Burundi
ADPA: Appui direction des productions animales	2	2	-	4	Burundi
ADSA: Appui direction de la santé animale	16	17	-	33	Burundi
DPP: Appui Direction pêche et pisciculture	16	517	1 500	2 033	Burundi
DGMVA: Appui Direction Générale pour Autodéveloppement et vulgarisation agricole	19	19	20	58	Burundi
DPB: Direction provinciale Bubanza	71	72	-	143	Burundi
DPBR: Appui Direction provinciale Bujumbura Rural	49	49	-	98	Burundi
PRV: projet Rumonge vivrier	47	47	-	94	Burundi
DCA: Appui Direction provinciale Cankuzo	37	36	-	73	Burundi
DPCI Appui Direction provinciale Cibitoke	79	81	83	243	Burundi
DPGI: Appui Direction provinciale GITEGA	46	47	49	142	Burundi
DPKA: Appui Direction provinciale KARUZI	71	72	74	217	Burundi
DPKAY: Appui Direction provinciale Kayanza	57	60	62	179	Burundi
DPKI: Appui Direction provinciale Kirundo	58	61	63	182	Burundi
DPMA: Appui Direction provinciale Makamba	34	37	39	110	Burundi
DPMU: Appui Direction provinciale Muramvya	17	18	21	56	Burundi
DPMuy: Appui Direction provinciale Muyinga	52	55	57	164	Burundi
DPMW: Appui Direction provinciale Mwaro	62	65	67	194	Burundi
DPCNGO: Appui Direction provinciale et caprins Ngozi	57	60	63	180	Burundi
DPRUT: Appui Direction provinciale Rutana	58	60	62	180	Burundi
DPRUY: Appui Direction provinciale Ruyigi	44	47	50	141	Burundi
CAIA: Centre d'Appui à l'insémination artificielle	80	80	-	160	Burundi
RDA: Recherche développement en agro-alimentaire	450	810	1 170	2 430	Burundi
**ADAC: Appui au développement agricole dans la province de Cibitoke (contrepartie)	138	130	127	395	Burundi
*SETFP: Suivi-évaluation technico-financier des projets (vérifier les montants)	138	130	127	395	Burundi
RDTPR: Recherche /développement en technologie post-récolte	80	80	80	240	Burundi
RCGDTB: renforcement des capacités pour la gestion durable des terres au Burundi	20	21	-	41	Burundi

Axes et Programmes	Financements acquis (en millions de BIF)				
	2 009	2 010	2 011	Total	PF/Bailleur
<b>Axe 4: Renforcement des capacités de gestion et développement du secteur agricole</b>	<b>20 624</b>	<b>24 754</b>	<b>25 493</b>	<b>70 872</b>	
<b>Sous-total Belgique</b>	<b>2 209</b>	<b>7 668</b>	<b>12 166</b>	<b>22 043</b>	
Projet Cibitoke: composante 1		514	2 163	2 677	Belgique
PAI-Minagrie: renforcement des capacités (planification, gestion et coordination, etc)	576	958	1 644	3 177	Belgique
ARISABU: Appui à la recherche de l'ISABU	635	2 613	6 300	9 549	Belgique
ADAK: Appui au développement agricole dans la province de KIRUNDO - Renforcement des services de la DPAE au monde agricole	881	1 792	2 027	4 699	Belgique
APV: Appui aux populations vulnérables de Ruyigi: renforcement communal	117	1 792	31	1 940	Belgique
<b>Sous-total BAD</b>	<b>470</b>	<b>294</b>	<b>-</b>	<b>764</b>	
PABV (Aménagement des Bassins Versants) :renforcement des capacités:	470	294	-	764	BAD
<b>Sous-total FIDA</b>	<b>668</b>	<b>265</b>	<b>351</b>	<b>1 283</b>	
PARSE: Renforcement et accompagnement des structures communautaires	115	70	65	250	FIDA
Appui à l'auto-formation des petits producteurs	324	132	212	668	FIDA
Recherche compétitive	229	62	74	365	FIDA
<b>Sous-total USAID</b>	<b>688</b>	<b>1 356</b>	<b>678</b>	<b>2 722</b>	
Renforcement des capacités de la FACAGRO et du centre de recherche de l'Université de NGOZI	688	1 356	678	2 722	USAID
<b>Sous-total BM</b>	<b>1 607</b>	<b>1 536</b>	<b>-</b>	<b>3 143</b>	
PRASAB : Appui institutionnel MINAGRIE	231	219		451	BM
Appui à la recherche ( ISABU)	261	261		522	BM
Appui au transfert des technologies agro-alimentaires	24	24		47	BM
Information et communication: TV-Radio campagne	31	31		62	BM
Renforcement des capacités des producteurs de café	771	711		1 482	BM
Renforcement des capacités des Ops et OCBs et des ODPs	290	290		580	BM
<b>Sous-total Allemagne</b>					
Projet GTZ					
<b>Sous-total OPEP</b>					
<b>Sous-total BADEA</b>					
<b>Sous-total ONGs et autres PTF</b>	<b>712</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>712</b>	
Appui au renforcement des capacités des organisations professionnels agricoles	119			119	
Appui à la stabilisation des structures associatives communautaires de production et de conservation de semences et de matériel végétal-FAO	490			490	
Renforcement des capacités des coopératives agrozootechniques -Karuzi-CISV	103			103	
<b>Programme 13: contribution à la protection des exploitants agricoles contre les carences nutritionnelles et les pandémies du paludisme, du SIDA et d'autres infections</b>	<b>6 336</b>	<b>6 336</b>	<b>6 336</b>	<b>19 009</b>	
MYAP (Multi Year Assistance Program)	6 284	6 284	6 284	18 852	CRS
<b>Sous-total Allemagne</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>157</b>	
Projet GTZ	52	52	52	157	Allemagne
<b>Programme 14: Mise en place des mécanismes de financement durable du secteur agricole</b>	<b>527</b>	<b>253</b>	<b>253</b>	<b>1 033</b>	
<b>Sous-total Union Européenne</b>					
<b>Sous-total Burundi</b>					
<b>Sous-total Belgique</b>					
<b>Sous-total BAD</b>					
<b>Sous-total FIDA</b>	<b>195</b>	<b>253</b>	<b>253</b>	<b>701</b>	
PTRPC: Microcrédit	195	253	253	701	FIDA
<b>Sous-total USAID</b>	<b>332</b>			<b>332</b>	
Fonds de garantie avec l'Interbank Burundi	332			332	USAID
<b>Sous-total BM</b>					
<b>Sous-total Allemagne</b>					
Projet GTZ					
<b>Sous-total OPEP</b>					
<b>Sous-total BADEA</b>					
<b>Sous-total ONGs et autres PTF</b>					
<b>Total général</b>	<b>148 466</b>	<b>146 881</b>	<b>139 519</b>	<b>434 866</b>	



### Annexe 3 : Cadre logique de la Stratégie Agricole Nationale

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p><b>L'OBJECTIF GLOBAL</b> Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et de soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales.</p>			
<p><b>LES OBJECTIFS SPECIFIQUES</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accroissement durable de la productivité et de la production agricole (Axe 1)</li> <li>2. Promotion des filières et de l'agri-business dans une perspective d'amélioration et de développement des sources de revenus (Axe 2)</li> <li>3. Professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées (Axe 3)</li> <li>4. Renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole (Axe 4)</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le niveau de production des différentes cultures vivrières, animales et sylvicoles augmente d'au moins de 4% par an</li> <li>- Les revenus provenant des filières animales et végétales et de l'agri business ont augmenté de 30 % à partir de l'année 2010</li> <li>- Le pouvoir d'achat des populations rurales a augmenté de 30% en 2015.</li> <li>- Les rentrées de devises ont augmenté d'au moins 35 % en 2015.</li> <li>- Une unité de coordination par filière est mise en place dès l'année 2009.</li> <li>- En 2015, 25 % des producteurs sont membres des OP opérationnelles et viables dont 60 % de ces OP sont organisées en structures faîtières (café, thé, coton, etc.)</li> <li>- 25 % des services d'encadrement sont dispensés par des OdP provenant du secteur privé en 2015</li> <li>- Une cellule de coordination et de gestion des activités agricoles est fonctionnelle et efficace au sein du cabinet du MINAGRI dès 2008.</li> <li>- 80 % des besoins en ressources humaines et matérielles sont satisfaits en 2015.</li> <li>- Au moins 10 % du budget national est alloué au secteur agricole en 2015 et 3 % en 2009.</li> </ul>	<p>Situation de référence, enquêtes et rapports</p> <p>Enquêtes et rapports d'évaluation et autres rapports</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités et rapports de coordination</p> <p>La loi budgétaire 2009</p>	<p>Un environnement sécuritaire favorable au développement durable est consolidé</p> <p>La formation agricole tient compte des besoins et contraintes agricoles du pays</p> <p>La gestion rationnelle des revenus du secteur et choix judicieux des nouveaux créneaux d'investissements sont effectifs</p> <p>Une politique favorable à l'épargne intérieure, à l'accès au crédit agricole et à l'investissement privé dans le secteur agricole est mise en place</p> <p>Un processus de réforme foncière en vue de sécuriser les petites exploitations agricoles, fixer les populations dans leurs terroirs est mise en oeuvre</p>

### Résultats attendus (niveau programmes) pour chaque objectif spécifique (niveau axes)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p><b>OS 1. Accroissement durable de la productivité et de la production agricole</b></p> <p>1.1. L'offre et la qualité des denrées alimentaires sont améliorées et les risques de la vulnérabilité sont maîtrisés</p> <p>1.2. L'outil de production est réhabilité et les ressources naturelles mieux gérées</p> <p>1.3. Les systèmes de production durables sont promus et les potentialités existantes mieux valorisées</p> <p>1.4. Les sinistrés sont réinsérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La couverture des besoins alimentaires et nutritionnels est assurée à concurrence de 80 % en 2015.</li> <li>- 75 % des infrastructures de production agricole sont réhabilitées en année 2010</li> <li>- Des systèmes de production durables sont mis au point et appliqués</li> <li>- L'utilisation des intrants augmente de 10 % par an</li> <li>- 90 % des sinistrés sont réinsérés dans les activités de production agricole en année 2010</li> </ul>	<p>Enquêtes</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités et enquêtes</p>	<p>Environnement de travail favorable</p> <p>Politique favorable</p> <p>Recherche activée</p> <p>Etat sécuritaire satisfaisant</p>
<p><b>OS 2. Promotion des filières et de l'agri-business</b></p> <p>2.1. Les sources de croissance et les produits d'exportation sont diversifiés</p> <p>2.2. Les filières non traditionnelles d'exportation sont promues</p> <p>2.3. Les filières d'import- substitution sont promues</p> <p>2.4. Les filières des productions animales sont promues</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sources de revenus on augmenté en 2010.</li> <li>- Les revenus des filières traditionnelles d'exportation ont augmenté d'au moins 25 % en 2015</li> <li>- Les recettes provenant des filières non traditionnelles d'exportation ont quintuplé en 2015</li> <li>- Les quantités exportées ont augmenté d'au moins 5 fois en 2015.</li> <li>- Les filières d'import- substitution contribuent à la réduction de 50% des importations en 2015.</li> <li>- Les productions animales augmentent d'au moins 6% par an grâce à la mise en œuvre de la SAN</li> </ul>	<p>BRB/Douanes, rapports et enquêtes</p> <p>BRB/Douanes, rapports et enquêtes</p> <p>Rapports et enquêtes</p> <p>Rapports et enquêtes</p>	<p>Cours mondiaux évoluent favorablement</p> <p>Marchés mondiaux favorables</p> <p>Politique nationale favorable /stimulante</p>

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p><b>OS 3. Professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées.</b></p> <p>3.1. Les producteurs agricoles sont bien organisés et leurs organisations mieux structurées.</p> <p>3.2. Les privés et des professionnels de l'agriculture sont impliqués dans la modernisation du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 % des Producteurs sont organisés dans des OP structurées et opérationnelles en 2015</li> <li>- 30 % des investissements dans le secteur agricole sont faits par les privés en 2015.</li> <li>- Les ODP dans l'encadrement agricole représentent 25 % des acteurs.</li> </ul>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports et enquêtes</p>	<p>Volonté politique assurée</p> <p>Environnement pour l'investissement favorable</p> <p>Sécurité assurée</p>
<p><b>OS 4. Renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole</b></p> <p>4.1. Les structures d'appui à la production sont redynamisées, décentralisées et professionnelles</p> <p>4.3. Les capacités de l'Etat à prévoir les tendances et opportunités des marchés sont renforcées</p> <p>4.4. Les mécanismes de financement durable du secteur agricole sont mis place</p> <p>4.5. La coordination de l'aménagement et de l'exploitation des infrastructures hydro-agricoles mieux assurée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 % de structures d'appui à la production sont dotées de moyens de fonctionnement suffisants pour l'accroissement de la production agricole dès 2010.</li> <li>- Un système d'information sur les marchés est mis en place et fonctionnel en année 2010</li> <li>- Une banque agricole et/ou des coopératives sont en place et fonctionnelles en année 2010</li> <li>- Une cellule de coordination de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures hydro-agricoles est en place dès l'année 2009.</li> </ul>	<p>Documents de réformes, décrets et ordonnances</p> <p>Rapports d'activités et observatoire</p> <p>Rapports Crédits octroyés banque /coopératives.</p> <p>Ordonnance de mise en place Rapport d'activités</p>	<p>Volonté politique assurée</p> <p>Ressources allouées suffisantes</p> <p>Volonté politique assurée (10% du budget)</p> <p>Volonté politique assurée (10% du budget)</p> <p>La collaboration avec tous les intervenants est assurée.</p>